



N° 622 – Vendredi 20 décembre 2024

## COORDONNÉES

**Siège social :**  
1 rue François Prat -86000 POITIERS  
**Accueil :**  
Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51  
**Site et E-mail :**  
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>  
Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 9h30 – 17h30  
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

## SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs.....	p. 3
Avis aux éducateurs.....	p. 9
Avis aux arbitres.....	p. 10
PV Comité de Direction.....	p. 11
PV Commission Sportive.....	p. 37
PV Commission Jeunes.....	p. 39
PV Commission Féminine.....	p. 45
PV Commission Litiges et Contentieux.....	p. 47
PV Commission Arbitrage (Bureau).....	p. 54
PV Commission Labellisation.....	p. 57
PV Commission des Terrains.....	p. 59
Mini-jeu.....	p. 72

## AGENDA DE LA SEMAINE



## PARTENAIRE DE LA SEMAINE



## JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Le District de la Vienne sera fermé du **lundi 23 décembre** au **vendredi 03 janvier**.

TOUTES FOOT –  
EDITION 2025

Inscriptions avant le  
**31 décembre 2024**

Plus d'informations page 5

## INTERVENTIONS PEF

Interventions possibles lors  
des stages vacances

Inscriptions avant le  
**14 février 2025**

Plus d'informations page 4

## PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Possibilité d'aider à l'organisation, plus d'informations page 5



## PARTENAIRE

### *Votre paysagiste à Buxerolles*

Forte d'une expérience et d'un professionnalisme depuis 1987 dans le monde du paysage, l'entreprise Pironnet Paysagiste située à Poitiers vous propose le meilleur de ses compétences, dans le domaine des espaces verts à savoir :

- ▶ La création d'allées, terrasses, massifs, clôtures, portails, portillons, claustras, palissades, l'engazonnement...
- ▶ L'entretien tel que la taille d'arbres et d'arbustes, la tonte, le débroussaillage.
- ▶ L'élagage, l'abattage à Poitiers et le rognage des souches.
- ▶ La location et la vente de végétaux, de terre végétale et de graviers. La livraison est possible.

Pironnet Paysagiste Poitiers (86) est pour vous la garantie d'un travail de qualité et de sérieux.



**NOUVEAU** : Conseils, vente et location de plantes (oliviers, palmiers, art topiaire, arbres d'ornement, arbustes, plantes méditerranéennes...), à des prix attractifs. Nous sommes situés au 7 rue du Sentier à Buxerolles (proche de la rocade N147 et du Mega Cgr). Nous effectuons également la vente d'articles de jardins : pots décoratifs, graviers décoratifs, ardoise, terre végétale...

Nous faisons la plantation, et la livraison dans les villes suivantes : Vienne 86, Poitiers 86 (Saint-Benoit, Montamisé, Mignaloux-Beauvoir, Chasseneuil-du-Poitou, Fontaine-le-Comte, Jaunay-Clan, Migné-Auxances, Vouneuil-sous-Biard, Nouaillé-Maupertuis, Nieuil-l'Espoir, Saint-Georges-lès-Baillargeaux...).

<<<==== Prix du palmier à 140 euros l'unité, hauteur 1m70 <<<====

**NOUVEAU** : Conseils, étude paysagère et élaboration de plans de conception, afin d'aménager ou d'améliorer la structure de votre jardin : formes des allées, massifs, choix des végétaux et matériaux, etc.

**Contactez-les**

// Ouverture : Lundi au Vendredi 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30. //



## AVIS AUX CLUBS

### PROCÉDURE FORFAIT / ARRÊTÉ

Nous nous permettons de vous rappeler que les clubs faisant forfait ou étant impactés par un arrêté municipal posé sur leur(s) terrain(s) sont chargés de prévenir leur(s) adversaire(s) et **le ou les arbitre(s) officiel(s)** (si désignation il y a) à **partir du vendredi à 17h30**.

Si les adversaires sont bien prévenus, les arbitres officiels sont parfois oubliés, occasionnant la prise en charge des frais kilométriques par les clubs recevants concernés.

#### **Procédure pour connaître l'adresse email de l'officiel désigné :**

Il faut aller dans Footclubs et dans l'onglet **Epreuves – autres compétitions > rencontres**, **préciser les dates dans « matchs du », puis cliquer sur la date du match souligné**. L'email de l'officiel désigné apparaît alors.

À noter qu'en passant par le nouveau module sur Footclubs (épreuves puis compétitions officielles), il n'est toujours pas possible de consulter l'email de l'officiel désigné (problème déjà remonté au service informatique de la FFF).

### MODIFICATION DU RÈGLEMENT

#### **Modification de l'article 23 des règlements généraux de la LFNA : FORMALITÉS D'AVANT MATCH – votée lors de l'AG du 09/11/2024**

##### **D/ Couleurs des équipes – Numérotation**

2/ En cas de couleurs identiques y compris sur terrain neutre, c'est le club **RECEVANT** qui change de maillots.

### ENGAGEMENT U11-U13F et U15F – NOUVELLE PHASE

Nous renouvellerons automatiquement les engagements de la précédente phase sauf pour les équipes ayant fait forfait général.

C'est pourquoi nous vous demandons de nous indiquer si vous souhaitez **ajouter ou retirer une équipe pour cette nouvelle phase**, qui débutera en janvier.

La démarche est à effectuer avant le **lundi 6 janvier**. N'oubliez pas de préciser s'il y a des changements de terrains et desideratas.



## INTERVENTIONS PEF

### INTERVENTIONS PEF DU DISTRICT 86

**INTERVENTIONS**  
Interventions du District de la Vienne de Football lors des stages vacances organisés par les clubs. L'objectif est de sensibiliser les licenciés aux différentes thématiques du PEF. Cette année les thématiques sont **le fair-play et l'arbitrage**.

**CATÉGORIES CONCERNÉES**  
Ces séances sont réservées exclusivement aux licenciés des catégories **U11 et U13**.

**LE PEF C'EST QUOI ?**  
Le Programme Éducatif Fédéral est un programme pédagogique complet, mis à disposition pour les clubs afin de former les jeunes licencié(e)s d'U6 à U19 aux règles du jeu et de la vie.

**INSCRIPTIONS**  
Inscriptions par mail : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)  
**Fin des inscriptions le 14 février 2025 !**

### Interventions dans les clubs : Promouvoir le Programme Educatif Fédéral (PEF) lors des stages vacances

Dans le cadre de notre engagement à promouvoir les valeurs du football auprès des jeunes, le District de la Vienne de Football propose des interventions lors des stages vacances pour sensibiliser les jeunes licenciés (des catégories U11 et U13) au Programme Educatif Fédéral (PEF) de la Fédération Française de Football.

Grâce à des ateliers ludiques et pédagogiques, nos interventions permettent aux jeunes joueurs de s'approprier les notions du PEF tout en s'amusant et en développant leur esprit sportif.

### En quoi consistent les interventions ?

Nos interventions sont conçues pour s'intégrer de manière flexible à votre programme de stage vacances. Elles incluent des ateliers interactifs et dynamiques, adaptés à l'âge et au niveau des jeunes footballeurs. Chaque session permet de :

- Sensibiliser les jeunes aux comportements exemplaires sur et en dehors du terrain.
- Renforcer leur esprit d'équipe et de solidarité.
- Favoriser leur épanouissement personnel en intégrant les valeurs du PEF.

### Comment en bénéficier ?

Clubs de football de la Vienne, vous souhaitez enrichir vos stages vacances et offrir à vos jeunes licenciés un contenu éducatif à forte valeur ajoutée ? Contactez dès maintenant le District de la Vienne de Football pour planifier une intervention PEF au sein de votre club.

Inscriptions par mail : [district@foot86.fr](mailto:district@foot86.fr)  
Fin des inscriptions le **vendredi 14 février 2025 !**



## PLATEAUX FUTSAL JEUNES – AIDE À L'ORGANISATION

Dans le cadre du développement de la pratique Futsal, le District de la Vienne proposera pour la troisième saison consécutive cette pratique à différentes catégories de jeunes (U6 à U18, garçons et filles).

Pour rappel, nous avons pu faire jouer plus de 5000 jeunes l'an dernier à la même période.

Vous êtes éducateurs ou dirigeants, vous êtes intéressés pour nous aider à organiser cette opération cette saison, vous pouvez vous inscrire via le lien suivant : <https://forms.gle/ezRrtgjGoKWCdXJd9>

Nous essayerons de vous positionner du mieux possible, en fonction de votre situation géographique.

## PLATEAUX FUTSAL JEUNES – JOURNÉE DU 11/01

Répartition des équipes disponibles en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://foot86.ffv.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/29819cf97198547a184cd8b2f6d45a6a.pdf>

## TOUTES FOOT – EDITION 2025

Pour faire suite au mail reçu le mois dernier de la part de la FFF, quelques précisions pour l'opération « Toutes Foot » :

- Opération qui vise à conforter le développement de la pratique féminine (augmenter le nombre de pratiquantes) et/ou renforcer la place des femmes dans le football (favoriser l'accès aux responsabilités)
- Inscription sur la plateforme « Toutes Foot » **avant le 31 décembre** (pas besoin d'avoir fait une ou des actions avant cette date)
- Actions à réaliser jusqu'au 5 mai tout en incluant le bilan et dépôt des pièces justificatives (document, photo, vidéo, ...)
- Actions prises en compte du 30 mai 2024 (date du jury final de la saison dernière) au 5 mai 2025. Vous pouvez bien entendu valoriser une action qui s'est déjà produite.
- Un jury départemental se réunira par la suite pour statuer

Pour rappel , à l'issue du processus de sélection par les territoires, tous les clubs participants seront valorisés avec :

- Des bons d'achats Nike :
  - **Tous les clubs participants recevront 300€ de bon d'achat NIKE.**
  - Les 3 clubs lauréats départementaux recevront 800€ de bon d'achat Nike.
  - Les 3 clubs lauréats régionaux recevront 1800€ de bon d'achat Nike.
  - Les 3 clubs lauréats nationaux recevront 3300€ de bon d'achat Nike.
- Une aide financière du Crédit Agricole pour la réalisation des projets
- Les lauréats seront conviés à un week-end à Clairefontaine pour assister à la cérémonie de remise des trophées
- Une mise en avant sur les antennes de France Bleu.

La candidature en tant que club à ce dispositif permet de concourir pour le prix [Sensationnelles 2025](#), porté par [Intermarché](#).

Pour plus d'informations, vous trouverez ci-dessous les liens visio et présentation de cette opération :

- Page officielle de l'opération [Toutes foot](#)
- Document support : [webinaire-clubs.pdf](#) (ffv.fr)
- Lien vidéo : [Cliquez ici](#)



## CDOS – FORMATIONS / SOIRÉES THÉMATIQUES

Ci-dessous, la liste des différentes formations et soirées organisées par le CDOS, ainsi que les liens pour s'inscrire :

### Formations :

- Samedi 18 janvier de 9h à 17h : « **La comptabilité d'une association** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Samedi 15 février de 9h à 17h : « **Concevoir un projet associatif** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Samedi 5 avril de 9h à 17h : « **Le management associatif** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Vendredi 16 mai de 9h à 17h : « **La comptabilité d'une association** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Jeudi 22 mai de 9h à 17h : « **Savoir communiquer en interne et en externe** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Samedi 14 juin de 9h à 17h : « **Mieux gérer son temps et ses priorités** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

### Soirée thématique :

- Mardi 28 janvier de 18h30 à 20h30 : « **Les dispositifs de prise en charge de l'AFDA et les nouveautés 2025** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

## CDOS – FORMATION JEUNES DIRIGEANTS

**Pour contribuer au renouvellement des dirigeants du mouvement sportif, le CDOS de la Vienne met en place une formation pour les jeunes de 16 à 25 ans.**

Cette formation est constituée de **6 modules** qui se dérouleront en présentiel et en visio (en soirée, de 3h maximum), de **janvier à juin 2025**. Elle sera **limitée à 20 inscriptions**.

➔ Remise d'une dotation en fin de formation

### Programme :

#### **Module 1 – Mardi 21 janvier 2025**

**19h-20h30 en présentiel à la Maison des Sports à Poitiers**

- Accueil et présentation des participants
- Présentation du programme de formation et des objectifs
- Les principes fondamentaux de la loi de 1901
- L'organisation du sport en France

INSCRIPTION, [cliquer-ici](#)

#### **Module 2 – Février 2025**

**En visio** (horaire à venir)

- L'organisation et la gouvernance
- Être capable de participer aux organes statutaires d'une association

#### **Module 3 – Mars 2025**

**En visio** (horaire à venir)

- Les finances associatives
- Être capable de maîtriser les principes de base d'une gestion financière associative transparente et savoir mobiliser des ressources financières

**Module 4 – Avril 2025****En visio** (horaire à venir)

- Les ressources humaines associatives
- Être capable de prendre en compte la spécificité des différents acteurs intervenant dans les associations et de favoriser la participation des bénévoles

**Module 5 – Mai 2025****En visio** (horaire à venir)

- La gestion de projet associatif
- Être capable de traduire un projet associatif en un projet d'activité ou en événement

**Module 6 – Juin 2025****En présentiel à la Maison des Sports** (horaire à venir)

- Retour sur la formation
- Bilan

**ASSTV – ATELIERS****Atelier "Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels" (1/2 journée)**

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) sont les outils incontournables de la prévention.

L'ASSTV vous accompagne dans la réalisation ou la mise en place de votre DUERP. Elle vous propose une méthode et un outil d'évaluation (OUTIL DUERP ASSTV).

- Le jeudi 27 février 2025 (9H-12H30)
- Le vendredi 25 avril 2025 (9H-12H30)

**Ateliers "Risque chimique" (1/2 journée)**

Selon le code du travail, les salariés exposés aux risques chimiques doivent être sensibilisés. Repérer les expositions est une première étape pour la mise en œuvre de moyens de protection adaptés, permettant de préserver leurs santé et sécurité .

A ce titre, l'ASSTV vous propose trois « Ateliers d'une demi-journée » pour vous accompagner dans l'identification des dangers et des risques liés aux risques chimiques, la mise en place d'une démarche de prévention.

- Le jeudi 13 mars 2025 (9H-12H)
- Le jeudi 12 juin 2025 (9H-12H)
- Le jeudi 16 octobre 2025 (9H-12H)

**Atelier "Réfèrent Santé Sécurité au Travail" (sur 2 jours)**

Depuis 2012, chaque entreprise a l'obligation de nommer un Réfèrent Santé Sécurité au Travail (RSST). Soit l'entreprise dispose déjà des compétences en interne, soit elle doit former un salarié.

A ce titre, l'ASSTV vous accompagne dans la mise en place de vos obligations.

- Le jeudi 20 et le vendredi 21 mars 2025 (9H-12H et 13H30-17H00)
- Le jeudi 26 et le vendredi 27 juin 2025 (9H-12H et 13H30-17H00)

**Ateliers "Travail sur écran" (2 heures)**

L'ASSTV vous propose des ateliers afin de vous accompagner dans l'identification de ces risques et la mise en place d'actions de prévention .

- Le mercredi 22 janvier 2025 (14H-16H)
- Le vendredi 21 février 2025 (9H-11H)
- Le mardi 25 mars 2025 (14H-16H)

Vous trouverez le détail de tous les ateliers sur leur site [www.asstv86.fr](http://www.asstv86.fr) ou en cliquant [ICI](#)

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à les contacter sur l'adresse : [sensibilisation@asstv86.fr](mailto:sensibilisation@asstv86.fr)



## CAMPAGNE POUR L'OCTROI DE LA MÉDAILLE JSEA PROMOTION DU 14 JUILLET 2025

La Commission Départementale consultative d'attribution de la Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif se tiendra :

- **Le mercredi 12 mars 2025 au titre de la promotion du 14 juillet 2025**, afin d'étudier les propositions de candidatures pour les 3 échelons.

Vous pouvez désormais déposer vos éventuelles propositions de candidatures sur la plateforme **Démarches-Simplifiées** en [cliquant ici](#) (au préalable il faut créer un compte).

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **vendredi 14 février 2024**.



### MÉDAILLE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF



La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est destinée à récompenser les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement exemplaire au sein d'une association sportive, de jeunesse ou toute autre thématique



#### LES CONDITIONS

Les récompenses sont décernées chaque année, le plus souvent, en présence des élus et des services de l'État. Elles sont attribuées aux personnes les plus méritantes et engagées dans la vie associative, qui justifient en outre des conditions d'ancienneté suivantes :



au moins 6 années d'engagement bénévole



au moins 10 années d'engagement bénévole (dont 4 ans minimum dans l'échelon de bronze)



au moins 15 années d'engagement bénévole (5 ans minimum dans l'échelon d'argent)

#### Important

La promotion d'un échelon à l'autre n'est pas automatique et nécessite obligatoirement l'exercice d'activités ou responsabilités nouvelles.



#### Une seule promotion dans la Vienne **14 juillet 2025 - pour les 3 échelons**

La vie associative reflète notre société. Une attention particulière est portée chaque année au respect de la parité entre les femmes et les hommes, ce qui suppose une transmission impérative de dossiers à parts égales.



#### LE PARRAINAGE

La candidature doit être proposée par une personne qui connaît bien le bénéficiaire et qui, par sa position dans le monde associatif, peut attester de la qualité de son engagement bénévole, à savoir :

- ♦ Un responsable d'association, ou de fédération,
- ♦ Un élu (maire, parlementaire, conseiller départemental...),
- ♦ Un fonctionnaire.

L'auteur de la proposition doit compléter le formulaire en retraçant le plus exhaustivement possible, la nature des activités accomplies à titre bénévole en précisant les dates (début/fin) et en rédigeant l'avis circonstancié afin de motiver la demande.



#### OU ADRESSER SA DEMANDE ?

Les parrains doivent impérativement déposer leurs demandes motivées, via la plateforme *Démarches-Simplifiées* :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-attribution-de-la-medaille-de-la-jeunesse>

**Date limite de dépôt des candidatures :**

→ **Vendredi 14 février 2025**

**Contacts - Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**

Assistante administrative : Sandrine POMMIER  
[sandrine.pommier1@ac-poitiers.fr](mailto:sandrine.pommier1@ac-poitiers.fr)  
05 17 84 04 15

Référent technique : Manuel COTINAUD  
[manuel.cotinaud@ac-poitiers.fr](mailto:manuel.cotinaud@ac-poitiers.fr)  
05 17 84 04 07

En collaboration avec le comité départemental des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, et les cercles des médaillés de la Vienne

*Contact : Odile Chauvet, présidente du comité*  
Tél. 06 13 87 50 98



## AVIS AUX ÉDUCATEURS



**Saison 2024 - 2025**

### DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Séniors	Inter-secteur avec les Deux-Sèvres	<del>Positionnement 16/12/2024</del>	08h30-17h00
		Semaine 1 du 20 au 21/01/2025	
		Semaine 2 du 17 au 18/02/2025	
		Certification 06/05/2025	

### CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2 / CFF3	A la demande auprès des conseillers techniques de secteur		

### CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	26/02 et 23/04/2025	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	25/02 et 22/04/2025	09h00-17h00
CFI U14-U19	Poitiers	27/02 et 24/04/2025	09h00-17h00
CFI Séniors	Poitiers	28/02 et 25/04/2025	09h00-17h00

### FORMATIONS GARDIEN DE BUT

FORMATION	LIEU	DATES
Module perfectionnement (CFGB)	Celles sur Belle	07/03 et 08/03/2025



## AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du **vendredi soir (17h30)**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

### MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Modification de l'article 23 des règlements généraux de la LFNA : FORMALITÉS D'AVANT MATCH – votée lors de l'AG du 09/11/2024

**D/ Couleurs des équipes – Numérotation**

2/ En cas de couleurs identiques y compris sur terrain neutre, c'est le club **RECEVANT** qui change de maillots.

### ECOLE D'ARBITRAGE – CHANGEMENT DE DATE

L'école d'arbitrage initialement prévue le vendredi 14 février 2025 aura finalement lieu le **vendredi 21 février 2025**.



## COMITÉ DE DIRECTION

### PV N°7

#### Réunion du mardi 12 novembre 2024

**Présidence** : M. Stéphane BASQ

**Membres** : Mmes Béatrice MATHIEU - Sylvie TESSERAU et Nadia STOURY

MM. Sébastien AUBINEAU - Patrice BILLY - Jacky CHAUVIN - Jacques DANTAN - Bruno DUPUIS - Franck ECAULT - Daniel FRAUDEAU - Jean Michel GUILLET - Jean-Bernard HUS - Laurent LARBALETTE - Eric MAIOROFF - Jean Paul PEYNET - Laurent ROHARD - Christian SAVIGNY

**Excusés** : MM. Philippe BARRITAU - Jean-Pierre BERNARD - Christian DELCEL - Dominique GIRAUD - Alexandre MARTINEAU -  
MM. Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Tony RICHARD (CTD DAP)

**Assiste** : Mme Adeline URANGA, Directrice Administrative

### APPROBATION PROCES VERBAUX

Les procès-verbaux n°4 du 4 septembre 2024 et n°5 du 16 septembre 2024, sont approuvés à l'unanimité des membres présents avec la modification ci-dessous pour le PV n°9 du 24 juin 2024 :

**Composition des commissions :**

Commission Féminine et de Féminisation : ajout de MM. Guillaume BEGAY et Tony FELIX  
retrait de MM. Christian DELCEL et Laurent GERMANAUD,

Commission de Promotion de l'Arbitrage : retrait de Mme Alice AUBOURG et de MM. Eddy BRANSWICK et Fabrice DUGAST,

Commission des Jeunes : ajout de M. Frédéric TURBEAU au pôle administratif,  
ajout de Franck ECAULT au pôle développement et retrait du pôle administratif,

Commission Technique : ajout de Mme Valérie SOARES (pôle FFF – sélection) et de Johan MARTIN (membre coopté).

### CIVILITES

#### Félicitations

Le Comité de Direction présente ses sincères félicitations :

- Aux arbitres stagiaires nommés :
  - Arbitres de District seniors : Kodjovi ABOBOYAYA, Yanis ALAIN, Alexandre DUBOIS, Cédric LEMOINE et Simon RENAUD,
  - Jeunes arbitres de District : Nolan BARREAULT, Matis BELLIN, Kyllian BOULAY, Adrien BOUTIN, Bambo DRAME, Lucia DUBOIS, Mathis LEGRAND et Joé ROBIN.
- Aux arbitres Flavien GARDAIS et Jonathan MAINGUENEAU, qualifiés pour le 4<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France des Arbitres - La Poste
- Aux clubs de Beaumont St Cyr qualifié pour le 7<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France, Poitiers 3 Cités qualifié pour le 5<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France Féminines, Stade Poitevin qualifié pour le 5<sup>ème</sup> tour de la Coupe Gambardella Crédit Agricole



- A Laurent LARBALETTE et son épouse pour la naissance de leur petite fille Yuna  
A Patrice HERAULT et son épouse pour la naissance de leurs deux petits-fils Lucas et Arthur .
- A François GRENET et Jean-Claude BARRAULT pour leur élection à la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine

### Rétablissement

Le Comité de Direction souhaite un prompt rétablissement à Mamadou KABA, joueur du Stade Poitevin, blessé lors du stage de Détection / Sélection U14 garçons du 6 novembre

## INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS du PRESIDENT

- **Assemblées générales de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine**
  - **Election de François GRENET, nouveau président de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine**

Le Président adresse ses plus sincères et chaleureuses félicitations à François GRENET, nouveau président de la LFN-A, ainsi qu'à Jean-Claude BARRAULT qui assumera désormais le rôle de représentant des éducateurs. Il leur souhaite pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions. En sa qualité de président de District, siégeant de droit au Comité de Ligue, il aura à cœur de défendre les intérêts des clubs de la Vienne.

- **Modification des règlements généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine**  
Ces modifications sont applicables à compter de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale, soit le 22/11/2024

- ✓ Modification de l'article 7 – Encadrement Technique

**Les équivalences fédérales des diplômes s'étendent du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2027.  
Les clubs et éducateurs devront ainsi se mettre à jour des nouveaux diplômes avant cette date butoir.**

- **2) Obligation de diplômes – SENIORS**

Championnat R1 Féminin : **BMF**  
Championnat R2 Féminin : **A.S. / CFF3 / DF COACH SENIOR**

- **3) Obligation de diplômes – JEUNES**

Championnat U19 R1 : **A.S. / CFF3 / DF COACH SENIOR**  
Championnat U14 à U18 LIGUE : **I2 / CFF2 / DF COACH JEUNES**

- **6) Sanctions**

### Autres championnats

La sanction financière correspond au montant du tarif des frais pédagogiques d'une formation **DF COACH JEUNES** pour les équipes soumises à ce diplôme. Un bon de formation leur sera adressé, valable un an, pour inciter l'éducateur à passer sa formation.



✓ Modification de l'article 8 - EQUIPES DE JEUNES

▪ **2) Les obligations SENIOR masculins**

Toutes ces obligations peuvent être satisfaites par le biais des ententes **ou des groupements** au sens de l'article 39 des RG de la FFF. A ce titre, un club de niveau R1, R2 ou R3 peut être considéré en règle pour une équipe de jeunes en entente à 11 **ou étant inclus dans un groupement**, dès lors qu'il possède en son effectif à minima 5 licenciés sur la catégorie de compétition et pour le football à 8 (U13) à minima 3 licenciés U12/U13 de la catégorie de compétition.

Ainsi tous les clubs de l'entente **ou appartenant au groupement de jeunes (G.J.)** sont réputés en règle avec le Statut des Jeunes si le nombre d'équipes en entente **ou composant le G.J.** est au moins égal au total des obligations des clubs constituants.

✓ Modification de l'article 8 - EQUIPES DE JEUNES

▪ **2 bis/**

Les rencontres dont les clubs bénéficient d'un Eclairage classé niveau E1 à **E6**.

▪ **4/**

Toutes les rencontres de la dernière journée d'une compétition donnée sont fixées le même jour ou à la même heure dans un principe d'équité. L'horaire officiel est fixé :

- Au dimanche à 15h00 (**ou lever de rideau à 13h00**) pour les autres championnats régionaux...
- Au samedi à **15h00 (ou lever de rideau 13h00)** pour toutes les compétitions de Jeunes.

✓ Modification de l'article 18 - PRATICABILITE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

▪ **A/ Généralités**

3/ En l'absence d'un arrêté municipal, seul un officiel désigné sur la rencontre (arbitre ou délégué) peut déclarer un terrain impraticable et donc reporter la rencontre.

▪ **C/ Compétences de la Ligue**

2/ Si la Ligue reçoit un arrêté municipal avant vendredi **en fin de journée, uniquement à l'adresse mail référencée du service COMPETITIONS**, la Commission pourra exiger que la rencontre se déroule à la date prévue étant donné que le club recevant devra mettre à disposition un terrain de repli homologué et tracé, **ou à défaut prononcer l'inversion automatique selon plusieurs conditions réunies :**

- **Uniquement sur des rencontres de la phase aller**
- **Même horaire (jour et heure)**
- **Distance raisonnable appréciée par la Commission entre les deux clubs concernés**
- **Absence d'occupation du nouveau terrain désigné**

✓ Modification de l'article 19 – FORFAITS

▪ **A/ Déclaration de forfait et conséquence financière**

1/ Pour être valable, un forfait doit être déclaré **au maximum la veille du match**, par tout moyen officiel écrit, adressé à l'adversaire et au service COMPETITIONS à l'adresse **électronique référencée : [competitions@lfna.fff.fr](mailto:competitions@lfna.fff.fr)**



- **B/ Constatation d'un forfait et conséquences sportives**

1/ Un match de football à 11 (...) pour les compétitions masculines et féminines ne sont pas présentes...

2/ En cas d'absence de l'une ou des deux équipes à l'heure prévue du coup d'envoi de la rencontre, **l'arbitre indiquera sur la FMI que la rencontre n'a pu se jouer**, 15 minutes après l'heure prévue. Il le mentionnera sur la FMI.

7/ Au cours d'un championnat régional ou départemental (**les coupes n'étant pas incluses sur ce principe**), le forfait d'une équipe entraîne de la même façon le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge.

- ✓ Modification de l'article 23 – FORMALITES D'AVANT MATCH

**Suppression du point B.1** qui n'est plus d'actualité, car redite des RG de la FFF à l'article 141.

- **C/ Couleurs des équipes – Numérotation**

2/ En cas de couleurs identiques y compris sur terrain neutre, c'est le club **recevant** qui change de maillots.

- **Visite de Vanessa JUGE, Directrice Technique Régionale**

Le 30 septembre 2024, le District a accueilli Vanessa JUGE, nouvelle directrice de l'Equipe Technique Régionale. Lors de sa visite, elle a rencontré, entre autres, les techniciens ainsi que le président du District. A cette occasion, l'entretien professionnel de Tony RICHARD a été réalisé.

- **Visite de Nicolas POTTIER, Coordonnateur fédéral de l'arbitrage amateur**

Le 23 octobre 2024, le Président a reçu Nicolas POTTIER, coordonnateur fédéral de l'arbitrage amateur, qui a effectué une présentation du projet de l'arbitrage amateur, notamment en ce qui concerne le soutien financier pour le Conseiller Technique en Arbitrage, à hauteur de 21 000€. Le District de la Vienne est éligible à ce recrutement.

- **Soirée de remise des récompenses de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine**

Cette soirée initialement prévue le mercredi 23 octobre 2024 serait reportée au mercredi 4 décembre 2024 et se tiendra à St Georges les Baillargeaux.

- **Réunion avec la Directrice de Cabinet du préfet de la Vienne**

Le 5 novembre 2024, Mme Corinne BORD, sous-préfète de la Vienne a reçu Stéphane BASQ, Béatrice MATHIEU et Adeline URANGA dans le cadre de la convention signée entre les parties et concernant des réunions avec des représentants de clubs de Départemental 3 qui auront lieu le 1<sup>er</sup> quadrimestre 2025.



## INTERVENTIONS PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Valentin PASCOA, apprenti au District, en charge du Programme Educatif Fédéral est intervenu 8 fois pendant les vacances de la Toussaint dans six clubs ou groupements l'ayant sollicité (Buxerolles, GJ 3 Vallées 86, GJ Dissay Beaumont, Nieuil l'Espoir, Poitiers 3 Cités et Poitiers CEP. Il était à chaque fois accompagné d'un membre de la commission PEF (Patrice BILLY, Eric MONTEZIN, Frédéric TURBEAU) ainsi que Tony RICHARD (CTD DAP).

170 licencié(e)s ont participé à un des deux ateliers ou les 2 ateliers proposés : l'Arbitrage et le Fair Play.

Des nouvelles interventions seront proposées aux clubs intéressés pendant les vacances de Février et d'Avril.

## INFORMATIONS de la SECRETAIRE GENERALE

### ➤ Vie des clubs

Le District enregistre la reprise d'activité du club de Mouterre Silly en Foot Loisir ainsi que des Sourds de Poitiers.

### ➤ Effectifs au 11/11/2024 (ci-après)

En date du 11 novembre 2024, le District recense 16 709 licenciés (16 725 au 11/11/2023) soit 16 licenciés en moins à la même date la saison dernière.

Les plus fortes augmentations sont enregistrées chez les U14/U15 (+104), le Foot Loisir (+ 118), les dirigeant(e)s (+155) et l'apparition des nouvelles licences Foot Santé (+15).

Par contre, forte baisse dans le Football d'animation garçons (-183), chez les Séniors Filles (-68) et les U12/U13 (-54).



### COMPARATIF DES EFFECTIFS LICENCIES du DISTRICT DE LA VIENNE

Catégorie	2023 2024 au 11/11/23	2024 2025 au 11/11/24	Evolution en nombre	Evolution en %
Libre / Sénior	4 725	4 712	-13	-0,3
Libre / U19-U18	703	685	-18	-2,6
Libre / U17-U16	859	835	-24	-2,8
Libre / U15-U14	1 002	1 106	104	10,4
Libre / U13-U12	1 228	1 174	-54	-4,4
Libre / Foot Animation	3 074	2 891	-183	-6,0
Libre / Sénior F	575	507	-68	-11,8
Libre / U18F-U17F-U16F	261	282	21	8,0
Libre / U15F-U14F	252	230	-22	-8,7
Libre / U13F-U12F	188	193	5	2,7
Libre / Foot Animation F	314	278	-36	-11,5
Futsal	50	46	-4	-8,0
Foot Loisir	323	441	118	36,5
Foot Santé		15	15	
<b>PRATIQUANTS</b>	<b>13 554</b>	<b>13 395</b>	-159	-1,2
Dirigeants	2 100	2 194	94	4,5
Dirigeantes	462	523	61	13,2
Educateur Fédéral / Animateur	288	274	-14	-4,9
Entraîneur / Moniteur	108	107	-1	-0,9
Arbitres	187	174	-13	-7,0
Volontaires	7	9	2	28,6
Ayant Droit	19	33	14	73,7
<b>TOTAUX</b>	<b>16 725</b>	<b>16 709</b>	<b>-16</b>	<b>-0,1</b>



➤ **Effectif Foot Loisirs** (amendes en cas de licences manquantes)

Les membres du Comité sont informés des clubs ou sections ne remplissant pas les obligations en nombre de licences, sachant que ces derniers ont été informés par mail le 7 novembre 2024. Sans régularisation d'ici le 30 novembre 2024, il sera appliqué une amende de 5€ par licence manquante.

Clubs (11 licences obligatoires) :

Mouterre Silly n'a aucune licence enregistrée à ce jour et le bureau n'est pas validée et le Secours Catholique a enregistré 10 licences mais le bureau n'est pas validé.

Sections (9 licences obligatoires) :

Châtelleraut Portugais => 2 licences

Mirebeau / Coussay => 8 licences

Thuré-Besse => 5 licences

Usson L'Isle => 7 licences

➤ **Bilan des réunions de secteurs - saison 2024/2025**

Cinq réunions de secteurs se sont déroulées du 4 au 28 octobre 2024 avec une participation de 109 clubs sur 137, soit 80% des clubs représentés par 204 dirigeants.

Une moyenne de 10 membres du Comité de Direction étaient présents lors de ces réunions.

Il est à noter le peu de questions ou remarques formulées par les clubs.

Parmi les sujets évoqués, le vœu du Club de Villeneuve Chauvigny a fait l'objet d'échanges entre les participants et 16 dirigeants de clubs de niveau de compétition différent participeront au groupe de travail sur l'étude de ce vœu à compter de Janvier 2025.

6 membres du Comité de Direction n'ont participé à aucune réunion.

➤ **Subvention A.N.S. accordée pour 2024/2025**

Une subvention de l'A.N.S. d'un montant de 16 000 €, pour 30 000 € demandés, est accordée au District pour les 2 thématiques retenues : Développement de la pratique (10 000€) - Développement Ethique et Citoyenneté (6 000€).

➤ **Cotisation des membres indépendants**

Le District a enregistré le paiement de la cotisation de membre individuel de Mme Karine GAVOIS - MM Dominique ARTUS, Benoît BASSEREAU

➤ **Cotisation des ayants-droits**

Le District a enregistré le paiement de la cotisation d'ayant-droit de M. Eric ROY



➤ **Validation de la liste des accompagnateurs / observateurs à la C.D.P.A.**

Le Président de la commission propose la liste des accompagnateurs / observateurs ci-dessous pour la saison 2024/2025 :

Mme Alice AUBOURG,

MM. Romain ABOT, Sébastien AUBINEAU, Jacques AUGIS, Jean-Christophe AUZANNET, Paul BENITO, Léo BEULET, Guy BOUILLEAU, Mounir BOUSBAA, Ludovic BRUNETEAU, Christophe CHARUAULT, Jacques DION, Fabrice DUGAST, Bruno DUPUIS, Vincent DURAND, Loïc EPAIN, Florent FAVARD, Eric FRECHIN, Anthony GALLAS, Flavien GARDAIS, Laurent GERMANAUD, Dominique GIRAUD, Julien GRELLIER, Sébastien GRIMAUD, Gilles GROLLEAU, Maxence GUILLEBAULT, Nathan JALLAT, Giresse Idelphonse KAMLEU KAMLEU, Vivier LANDREAU, Jonathan MAINGUENEAU, Jordan MORISSON, Dagit NKAMBA NZINGA, Clément PARILLAUD, Pascal PARNAUDEAU, Alexandre PINARD, Sébastien RECOUPE, Philippe RENOUX, Dany RIPAULT, Patrick RIVIERE, Mathieu ROUSSEAU, Alain VIOLEAU, Abraham ZINGA.

➤ **Validation de la notice des observations de la CDA ainsi que la liste des observateurs (ci-après)**



# OBSERVATIONS CDA 86 - NOTICE



DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL – 1 RUE FRANÇOIS PRAT – 86000 POITIERS

SAISON 2024/2025

## Préambule :

Pour rappel, la CDA demande chaque saison à chacun de ses arbitres D1, régionaux ou nationaux trois actions à son profit afin de permettre à nos arbitres départementaux d'être suffisamment observé. Il est bien entendu possible d'en réaliser davantage.

Ces actions rentrent dans le cadre des « obligations » annuelles des arbitres D1, régionaux et nationaux.

Les observations sont priorisées sur les accompagnements d'arbitre stagiaire.

Les arbitres déjà impliqués dans des commissions de Ligue ou de District peuvent être exemptés de ces « obligations » annuelles.

## Fonctionnement :

--

### Pour les arbitres régionaux / nationaux :

Les arbitres-observateurs devront saisir une indisponibilité de type « Autre désignation » pour faire savoir leur désir d'observer sur une date choisie et afin de ne pas être désigné par la CRA en tant qu'arbitre sur cette même date qui entraînerait une annulation de l'observation.

### Pour les arbitres départementaux :

Étant désignés par nos soins, les arbitres départementaux peuvent nous envoyer les dates choisies par mail ou suivre la même procédure que pour les arbitres régionaux/nationaux.

--

La CDA recommande de le faire le plus tôt possible (au moins 15 jours avant une date choisie) afin de pouvoir placer les observations en amont des désignations départementales qui sont réalisées pour information à J-10.

### Pour les observateurs (non-arbitres) :

La saisie des indisponibilités doit se faire le plus tôt possible (au moins 15 jours avant).

## Indemnités :

Un forfait de 30€ est appliqué (en lieu et place de 25€ la saison dernière).

Les observateurs seront désignés dans un rayon kilométrique proche de leur domicile.



## OBSERVATIONS CDA 86 - NOTICE



DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL – 1 RUE FRANÇOIS PRAT – 86000 POITIERS

SAISON 2024/2025

**Affectation(s) arbitres - observateurs :**

Il est tenu compte de l'âge de l'arbitre/observateur, de nos besoins par catégorie, et des demandes spécifiques pour déterminer les affectations ci-dessous.

Catégorie arbitre	Nom de l'observateur	Catégorie(s) observée(s)
JAF/R1	BENITO Paul	JAD* / cand. JAR / JAR
R1	BONNET Bastien	JAD* / cand. JAR / JAR
R1	PLAINCHAMP David	D1 / D2 + promotion accélérée
AAR1	DUVAL Aymeric	AAD1 / AAD2
R2	AUBOURG Alice	D2
R2	CHARON Gaël	D1
R2	GUILLEBAULT Maxence	JAD* / cand. JAR / JAR
R2	KASSI Tarik	JAD* / cand. JAR / JAR
AAR2	LAGHZAOUI Rachid	AAD1 / AAD2
AAR2	ROUSSEAU Mathieu	AAD1 / AAD2
Cand. AAR2	EPAIN Loïc	AAD2
R3	ABIDERRHAMANE Abderrazak	JAD* / cand. JAR / JAR
R3	BOUCHET Albert	D2
R3	AGNESE Alexandre	JAD* / cand. JAR / JAR + D3/D4
R3	ANGIBAUD Jérôme	D2
R3	DA SILVA Enzo	JAD* / cand. JAR / JAR
R3	BEAUFILS Sébastien	D3 / D4
R3	NKAMBA NZINGA Dagit	JAD* / cand. JAR / JAR + D3/D4
R3	VANWYNSBERGHE Benoit	D3 / D4
Candidat R3	PARILLAUD Clément	JAD* / cand. JAR / JAR
Candidat R3	GALLAS Anthony	JAD* / cand. JAR / JAR + D3/D4
D1	BRUNETEAU Ludovic	D3 / D4
D1	DOUSSELAIN Mathieu	D3 / D4
D1	RODRIGUEZ Tanguy	JAD* / cand. JAR / JAR
D1	ARDILLON Stéphane	D3 / D4
D1	COURTADIOU Thibault	JAD* / cand. JAR
D1	BACO Anfane	D4
D1	LHERAUD Goulwen	JAD* / cand. JAR
D1	GIRAUD Axel	JAD* / cand. JAR
D1	HEE François	D4
D1	MAINGUENEAU Jonathan	D4
D1	DEMASSIEUX Alexandre	D3 / D4
D2	DURAND Vincent	D4
Candidat JAR	VANCOILLIE Lilian	JAD (13/14 ans)



# OBSERVATIONS CDA 86 - NOTICE



DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL – 1 RUE FRANÇOIS PRAT – 86000 POITIERS

SAISON 2024/2025

JAD\* : passerelle JAD/D3 compris (à la demande du JAD d'officier en seniors ou à partir de 23 ans)

## Affectation(s) observateurs :

Nom de l'observateur	Catégorie(s) observée(s)
DUPOIS Bruno	D1 / D2 + promotion accélérée
RIDEAU Jean-Louis	Détection
NIEGARDOWSKI Michel	D1 / D2
FAVARD Florent	AAD1 / AAD2
JALLADEAU Patrick	D2 / D3
MANEUF Jean-Louis	D3 / D4
PARNAUDEAU Pascal	D4
RIVIERE Patrick	AAD1 / AAD2

## ➤ Ententes Séniors et Jeunes

Sur proposition des commissions sportive et jeunes, les membres du Comité de Direction valident les nouvelles ententes ci-dessous :

- U10/U11 : Bonneuil Matours / Availles en Châtelleraut  
Vicq sur Gartempe / St Savin  
L'Envigne / Cernay St Genest => 2 équipes
- U7/U9 : Cissé / Avanton => 9 équipes  
Valdivienne / Leignes sur Fontaine => 2 équipes  
L'Envigne / Cernay St Genest => 4 équipes  
St Maurice Gençay / Brion St Secondin / Sommières St Romain => 4 équipes

## ➤ Fermeture du District pendant les vacances de Noël

Les bureaux du District seront fermés du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025



## ASSEMBLEES GENERALES DU DISTRICT

Il est proposé aux membres du Comité de Direction l'ordre du jour provisoire des Assemblées Générales du District **le vendredi 29 novembre 2024 au Crédit Agricole Touraine Poitou – 17 rue Salvador Allende – 86000 Poitiers**

Les représentants de clubs seront accueillis à partir de 18h15 (émargement 18h15– 19h00).

### **Allocution du Président du District de la Vienne de Football**

#### **Assemblée Générale Financière**

Ouverture de l'Assemblée Générale Financière

Bilan financier de la saison 2023 / 2024

#### **Assemblée Générale Ordinaire**

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Accueil des participants par le Président du District,

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du vendredi 31 mai 2024 à Rouillé

Intervention des personnalités

Questions diverses

#### **Clôture des Assemblées Générales Ordinaire et Financière**

Les membres du Comité de Direction valident cet ordre du jour provisoire.

## PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2023/2024

### ➤ **Bilan et compte de résultat 2023 / 2024**

Laurent ROHARD, trésorier général du District, présente le bilan financier de la saison 2023 / 2024, après la validation du commissaire aux comptes.

Le bilan simplifié sera prochainement publié dans le journal spécial AG.

Les charges d'exploitation sont en hausse pour atteindre 498 602€ Les principaux postes en hausse concernent la rémunération du personnel ainsi que les achats et charges externes ;

Les produits d'un montant global de 504 467€ sont en baisse sensible par rapport à l'exercice précédent

L'exercice fait apparaître un résultat positif de 5 865,13€.

Les membres du Comité ont voté à l'unanimité le bilan et le compte de résultat 2023/2024.



## POINT SUR LES COMPETITIONS

### ➤ **Compétitions Séniors**

Une réunion est prévue le mercredi 27 novembre 2024 pour étudier l'organisation du Trophée des Champions.

Le prochain tirage des coupes départementales est prévu le mercredi 11 décembre 2024.

Le tableau des accessions / rétrogradations 2024/2025 du championnat masculin est soumis à l'approbation des membres du Comité qui le valident à l'unanimité.

### ➤ **Compétitions Jeunes**

- Le pôle développement de la commission des jeunes propose d'appliquer des sanctions concernant le non-respect du nombre de joueurs U9 en U11

Chaque saison, la commission des jeunes constate que certains clubs alignent des équipes composées essentiellement voire exclusivement de joueurs U9 dans des plateaux U11 organisés par le District. Rappel réglementaire : Un club a la possibilité d'intégrer au maximum 3 joueurs U9 dans une équipe U11.

Proposition de sanction : Démarche proposée :

Etape 1 - évocation par la Commission litiges et contentieux sur le non-respect du règlement (sanction = perte

du match + amende financière prévue au règlement financier)

Etape 2 - la journée suivante à l'évocation, si récidive, la sanction de base sera multipliée par 2.

Etape 3 - si nouvelle récidive la journée suivante, la sanction sera multipliée par 3.

Etape 4 - ....etc...

Mise en œuvre :

– Information de tous les clubs de cette décision,

– Contrôle de 10 feuilles de matchs U11 par journée, effectué par la commission des jeunes.

- U13 : Suite aux modifications effectuées cette saison engendrant des scores trop importants, la commission réfléchira à une évolution lors d'une réunion avec les Responsables Techniques Jeunes.

## INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

### ➤ **Commission Respect et Prévention**

Les membres du Comité de Direction valident la proposition des membres de la commission sur le texte qui sera imprimé sur les bâches à destination de tous les clubs.

Les partenaires devant figurer sur ces bâches sont à définir et une communication sera faite auprès de l'Association des Maires de la Vienne sur ce dispositif.

### ➤ **Commission Technique**

Christian SAVIGNY informe les membres du Comité de la sélection de 20 gardiens de but retenus pour le Centre de Perfectionnement Sportif qui aura lieu une fois par mois.

Il demande que la commission soit équipée à minima d'une trousse de secours. Sa demande sera transmise au Dr Alexandre MARTINEAU qui devra aussi se renseigner pour doter le District d'un défibrillateur.

Il indique que l'assemblée générale de l'Amicale des Educateurs de Football de la Vienne aura lieu le samedi 16 novembre 2024 au District en présence de Pascal GASTIEN



➤ **Commission Labels et Structuration**

Patrice BILLY indique que 32 clubs sont inscrits pour les Labels Fédéraux et que la date limite de dépôt des dossiers est au 15 décembre 2024.

D'autre part, une présentation des différents Labels Fédéraux a été réalisée en visioconférence le lundi 21 octobre 2024.

➤ **Commission d'Arbitrage**

Bruno DUPUIS effectue un compte rendu du stage des jeunes arbitres du samedi 9 novembre 2024 au complexe sportif St Nicolas.

Il indique que 2 matchs ont été arrêtés lors du week-end des 9 et 10 novembre dernier.

Il demande l'accord des membres du Comité pour utiliser les vidéos de matchs départementaux lors des formations, qui est unanime.

## MANIFESTATIONS DE FIN DE SAISON 2024/2025

➤ **Dates de fin de saison 2024/2025**

- Festival Foot U13 Pitch le samedi 5 avril 2025 au S.O. Châtelleraut, sous réserve de l'accord du Grand Châtelleraut pour la mise en place des buts à 8 sur le terrain honneur.
- La Journée « Toutes Ensemble » le samedi 26 avril 2025 à Nieuil l'Espoir.
- La Journée Nationale des Débutants le samedi 17 mai 2025 dans un lieu à définir.
- Les finales Jeunes le samedi 24 mai 2025 à St Benoît, sous réserve de l'accord du Grand Poitiers pour la mise en place des buts à 8 sur le terrain honneur.
- Les finales féminines des Coupes du Poitou le samedi 7 juin 2025 dans un lieu à définir
- Trophées des champions le samedi 14 juin 2025 à Buxerolles
- Les finales de coupes départementales : Elles se joueront le samedi 21 et le dimanche 22 juin 2025 au stade Rébeilleau (Poitiers)

## ACTIVITES REALISEES

Mardi 17 septembre 2024

➤ **Test physique des arbitres au complexe sportif André Messy à Buxerolles**

9 présents (8 réussites) : Youssef ABDOU HADJI (Poitiers Gibauderie), Cyrille DROUHAULT (Rouillé), Léa DUMONTET (Abzac), François Dominique HERAULT (Chauvigny), Aymen MERAIMI (Poitiers 3 Cités), Tanguy RODRIGUEZ (Poitiers ASAC), Maxime ROUGE (Champagné St Hilaire), Mathieu ROUSSEAU (Stade Poitevin FC), Christophe IMBERT (échec – Chauvigny),

Absents : MM. Mathieu DOUSSELAIN (St Savin St Germain), Christian DELCEL (S.O. Châtelleraut),

Encadrement : Alexandre AGNESE, Albert BOUCHET, Bruno DUPUIS, Patrick JALLADEAU, Jonathan MAINGUENEAU, David PLAINCHAMP.

Remerciements au Grand Poitiers pour la mise à disposition des installations et au club pour l'accueil.

Mercredi 18 septembre 2024➤ **Stage Détection / Sélection U15 Garçons à Vouneuil sous Biard**

27 présents sur 29 convoqués (2 absents excusés)

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Pierre BERNARD, Luis DA SILVA, Kévin PERIVIER, Christian SAVIGNY ainsi qu'Alexandre DA COSTA et Stéphane WOZNIAK (Recyclage Formation Professionnelle Continue)

Remerciements au club de Vouneuil Béruges pour leur accueil et au Grand Poitiers pour le prêt des installations.

Vendredi 20 septembre 2024➤ **Réunion des observateurs au District (rattrapage)**

9 présents : Abderrazak ABIDERRAHMANE, Stéphane ARDILLON, Bastien BONNET, Aymeric DUVAL, Florent FAVARD, Anthony GALLAS, Dagit NKAMBA NZINGA, Pascal PARNAUDEAU, Mathieu ROUSSEAU

Encadrement : Bruno Dupuis

➤ **Réunion des clubs inscrits au Foot Loisirs au District**

40 personnes de 27 clubs : Nicolas AUCHER (Sèvres Anxaumont), Jean-Christophe AUZANNET (Pouillé Tercé), Romain BARCOJ (Antran), Nicolas BARDET (L'Envigne), Arnaud BERGER et Jean-Charles LE TAS (3 Vallées 86), Nicolas BERNARD et Jean-François RIBOULEAU (Valence en Poitou Olympique Club), Mickaël BRACONNIER et Patrick PINEAU (Mouterre Silly), Francis BRISSONNET et Fabien THOREAU (Savigny L'Evescault), Stéphane BOUARD et Stéphane ROGEON (Chasseneuil St Georges), Carlos CARVALHO et Tony MURE RAVAUD (Smarves Iteuil), Jean-Baptiste COLIN (Fontaine le Comte), Philippe DESHOULIERES et Eric MARECHAL (Villeneuve), Benoît DOYEN (Sillars), Benjamin DUBOIS (Migné Auxances), David DUPRAT et Cédric PIN (Portugais Châtelleraut), Christopher DUWOOZ et Roxane LOUIS (La Chapelle Viviers), Benoît FAVARD (Thuré Besse), Lydia FOUSSIER et Nicolas MULTEAU (Brion St Secondin), Damien GAUTHIER (Mirebeau), Arnaud GAUVREAU (Chauvigny), Nicolas LADJADJ et Anthony TEXEREAU (Jardres), Aurélien MAGNE et Dominique PASCAL (Nieuil l'Espoir), Delphine MORIN et Sébastien MORIN (Vouneuil sur Vienne), Anthony PROUTEAU (Vouillé Latillé), Alan SAUZE (Leignes sur Fontaine), Serge TROMPETTE (Cissé), Jean VRIGNAULT (Secours Catholique).

Encadrement : Dominique GIRAUD et Tony RICHARD (CTD DAP)

Samedi 21 septembre 2024➤ **Rentrée du Foot U7/U9**

1 050 jeunes licenciés de 62 clubs / ententes ou groupements, organisés en 207 équipes se sont retrouvés pour la rentrée du Foot U7/U9 sur les 13 sites : Angliers, Antran, Beaumont St Cyr, Fontaine le Comte, Gençay, Iteuil, Jaunay Marigny, Montmorillon, Naintré, Sèvres Anxaumont, St Benoît, St Georges les Baillargeaux et Vouneuil sous Biard.

Encadrement : Emilie AURY, Jean-Claude BARRAULT, Benoît BASSEREAU, Mickaël BIGOTEAU, Patrice BILLY, Patrice BLANC, Jacques DANTAN, Christian DELCEL, Patrick ECALLE, Sébastien GAGNAIRE, Claude HEBRAS, Laurent LARBALETTE, Eric MONTEZIN, Patricia PATRAULT, Emmanuel POUmeroULIE, Tony RICHARD (CTD DAP), Laurent ROHARD, Christian SEIGNEURIN, Sylvie TESSEREAU, Frédéric TURBEAU, Dominique VALLET.

Nicolas AUZENET, Benoît COTTENCIN et Maxime PEIGNAULT ont participé au titre de leur formation continue BMF.

Remerciements aux municipalités pour le prêt des installations et aux clubs pour leur accueil et l'aide à l'organisation.



➤ **Test physique des arbitres au complexe sportif St Nicolas**

13 présents (12 réussites) : Claudio ANDAUR (échec – Smarves Iteuil), Stéphane ARDILLON (Mignaloux Beauvoir), Anthony CAILLAULT (Neuville), Timothé CERNON et Alexandre DEMASSIEUX (Nieuil l'Espoir), Flavien GARDAIS (Fleuré), Enzo LEVIEUX (A.S.M.), Loïc MARECHAL (Villeneuve), Frédéric OUVRARD (Beaumont St Cyr), Nicolas RENARD (Lavoux Liniers), Geoffrey RETAILLEAU (Château Larcher), Baihak SOILIH (St Savin St Germain), Alan VIOLEAU (Cernay St Genest),

Encadrement : Gaël CHARON, Cyrille DENIS, Alexandre MARTEAU, David PLAINCHAMP, Patrick RIVIERE.

Remerciements au Grand Poitiers pour la mise à disposition des installations

Vendredi 27 septembre 2024

➤ **Remise de récompenses Labels FFF-CA Jeunes, Labels FFF-CA Féminins et challenge Départemental Jeunes au Crédit Agricole Touraine Poitou**

En présence de Christophe JALLET, footballeur international français

Et pour le Crédit Agricole Touraine Poitou de :

M. Serge GRANIER, Directeur des Entreprises, des Institutionnels et de l'Immobilier du Crédit Agricole Touraine Poitou,

M. Patrice MERCEREAU, Vice-président de la Caisse régionale

Et pour le District de la Vienne de Football :

Mmes Coralie RENETEAU, Béatrice MATHIEU, Nadia STOURY et Adeline URANGA,  
MM. Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Stéphane BASQ, Patrice BILLY, Jean-Paul BLOT, Nathan BRIN, Jean-Pierre CHARBONNIER, Jacques DANTAN, Christian DELCEL, Bruno DUPUIS, Patrick ECALLE, Daniel FRAUDEAU, Dominique GIRAUD, Maxence GUIN, Hugo HEBRAS, Jean-Bernard HUS, Jean-Michel GUILLET, Laurent LARBALETTE, Jean-Paul PEYNET, Tony RICHARD (CTD DAP), Christian SEIGNEURIN

Samedi 28 septembre 2024

➤ **Journée de Rentrée du foot féminin à Quinçay**

192 jeunes licenciées (18 en U6/U8F, 43 en U9/U10Fet 131 en U11/U13F) de 16 clubs/ententes/groupements ont participé à des plateaux sur le site de Quinçay.

Encadrement : Sébastien GAGNAIRE, Jean-Bernard HUS, Laurent LARBALETTE, Tony RICHARD (CTD DAP), Adeline URANGA

Remerciements à la mairie de Quinçay pour le prêt des installations et au club pour l'accueil et l'organisation.



➤ **Stage de Cohésion des arbitres au CREPS de Boivre**

53 arbitres : Kodjovi ABOBOYAYA et Mathieu ROUSSEAU (Stade Poitevin), Daniel ABDOURAHAMANI (Ouzilly), Alexandre AGNESE et Sébastien GOSSELIN (S.O. Châtelleraut), Yanis ALAIN (Bonneuil Matours), Pierick ALCOBENDAS (Château Larcher), Jacques AUGIS (Vouneuil Béruges), Aniane BACO (Buxerolles), Sébastien BEAUFILS, Cyrille DROUHAULT et Lilian VANCOILLIE (Rouillé), Omar BOINA, Cyrille DENIS, Nathan JALLAT et Dagit NKAMBA NZINGA (Chauvigny), Mounir BOUSBAA (Ozon), Adrien BOUTIN (Oyré Dangé), Ludovic BRUNETEAU (Chasseneuil St Georges), Ariel CODO (Poitiers ASAC), Léa DUMONTET (Abzac), Vincent DURAND (A.C.G. Foot Sud 86), Aymeric DUVAL (Dissay), David FERREIRA, Jean-Pierre LECOMTE, Lucas PORCHERON et Joé ROBIN (Nouaillé), Flavien GARDAIS et Jonathan MONNEREAU (Fleuré), Laurent GERMANAUD (Payroux Charroux Mauprévoir), Axel GIRAUD (Jaunay Marigny), Maxence GUILLEBAULT (St Léger de Montbrillais), François HEE (District), Fabrice IMBERT et Pascal MAILLET (Montmorillon), Alexandre JUSSIAME (Cenon sur Vienne), Abdeslam KABIRI et Christophe MONCEAU (Ligugé), Tarik KASSI (Brion St Secondin), Benoît LAVRARD (Antran), Mathis LEGRAND (Sèvres Anxaumont), Enzo LEVIEUX (A.S.M.), Nathan MAILLET (Nieuil l'Espoir), Robin MAITRE (L'Envigne), Baptiste NEDELEC (Poitiers CEP), Frédéric OUVRARD (Beaumont St Cyr), Emmanuel PINEAU (Blanzay), Loïk RAYMOND (Leigné sur Usseau), Kassim RIDAY (Poitiers 3 Cités), Jolan ROCHER (Quinçay), Mouray SAID (Poitiers Gibauderie), Thor TRUTON (Usson L'Isle), Antonin VINCELOT (Neuville)

Encadrement : Albert BOUCHET, Guy BOUILLEAU, Gaël CHARON, Joao Maria CONTREIRAS, Thibault COURTADIOU, Christian DELCEL, Bruno DUPUIS, Anthony GALLAS, Maxence GUIN, Jonathan MAINGUENEAU, David PLAINCHAMP,

Samedi 28 et dimanche 29 septembre 2024

➤ **Formation Initiale Arbitres au District**

26 présents : Raphaël ANDRE et Aboubacar DIABY (Sommières St Romain), Paul Antoine AUGIS (Fontaine le Comte), Maxime BARRE (Neuville), Youssef BERRAH (St Benoît), Mickaël BIGEARD (Sammarçolles), Kélian BORREDON (Lezay), Mahé BRANGER (Châtain), Fabio CHAMBAUDRY (St Maurice Gençay), Ben COULIBALY et Rykado YNGA NYA (Poitiers ASAC), David DE OLIVEIRA (Sèvres Anxaumont), Bryan DEFRESSINE et Many FOSSE (Le Blanc), Stéphane DULAC (St Savin St Germain), Shelly Ann FAUSTIN LEYBACH et Nora SEME (Châtelleraut SO), Alexandre FUZEAU BERLEAU (Montmorillon), Emery GIBEAUD (Antran), Théo GUCHET (Vicq sur Gartempe), Luigi MIGLIORE (Viennay Gâtine), Ludovic MONOT (Valence en Poitou Olympic Club), Mathieu NICOLAS (Ligugé), Ilian RUIZ (Smarves Iteuil), Lucas SANDERRE (Talence), Henry WHATLEY (St Jean Missé),

Encadrement : Sébastien AUBINEAU et Florent FAVARD

Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

➤ **Formation arbitre de club au District**

9 présents : Kévin AUCHER (Payroux Charroux Mauprévoir), Yrieix BAULOUE (Lusignan), William BERNARDEAU et Romain LE GUERN (Brion St Secondin), Laurent BONVARLET (Sillars), Valérie BRANCHEREAU et Michel MASSE (Queaux Moussac), Philip RENOUX (Oyré Dangé), Sébastien ROBINEAU (Buxeuil),

Encadrement : Florent FAVARD et Patrick RIVIERE



Mercredi 2 octobre 2024

➤ **Stage Détection / Sélection U15 Garçons à Neuville de Poitou**

15 présents sur 15 convoqués pour un match avec l'équipe U16R2 de Neuville Haut Poitou

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Claude BARRAULT, Jean-Pierre BERNARD, Patrick ECALLE et Christian SAVIGNY

Remerciements au club de Neuville de Poitou pour leur accueil et à la municipalité pour le prêt des installations.

Vendredi 4 octobre 2024

➤ **Réunion des secteurs 9 et 10 à Pouzioux (Chauvigny)**

47 personnes de 24 clubs et/ou groupements : John ANTIGNY, Bryan BABIN, Arnaud DESHOULIERES, Philippe DESHOULIERES, Anthony LEGER, Brice MARECHAL, Eric MARECHAL, Loïc MARECHAL, Céline MICHAUD, William et Louis VIDONI (Villeneuve Chauvigny), William BAILLARGEAT et Caroline FAURE (Migné Auxances), Steve BEALAS (Biard), Patricia BERGEON et Françoise BERTON (Montamisé), Eric BILLET et Marcel MOULIN (St Benoît), Claude BRUNET, Aurélien JUTEAU, Simon LEFORT et Sébastien NGBOPOLO KOLEWA (Poitiers ASAC), Jacques COUDREAU (Stade Poitevin), Ludovic DIJOUX, Fabrice DUGAST et Abigaelle PIN (Croutelle), Quentin DORE et Marie THIBAUT (Bonnes), Martial DOUSSELIN et Pascal LAMARCHE (Sèvres Anxaumont), Simon FAYE (Poitiers 3 Cités), Stéphanie FERRARI et Jimmy MANSION (Pouillé Tercé), James FOMBEUR et Serge KONAYAO (Jardres), Sébastien GOHAUD et Abdeltif KOTRI (Poitiers BAROC), Sylviane GUIN (St Julien l'Ars – GJ VVM Chauvigny), Laurent HOUBIN et Nadia MAAMAR (Ligugé), Laurent JALLAIS (Savigny l'Evescault), Patricia PATRAULT (Dissay et GJ Dissay Beaumont), Guillaume QUINTARD et Gaëtan REMBLIERE (Mignaloux Beauvoir), Joël QUINTARD et Dominique PAIN (Fontaine le Comte), Christian SEIGNEURIN (Poitiers CEP), Christophe TILLET (Buxerolles),

8 clubs absents : Chasseneuil St Georges, Chauvigny, Lavoux Liniers, AS Poitiers 86, Poitiers Beaulieu FC, Poitiers Gibauderie, Poitiers Portugais, Vouneuil Béruges.

Encadrement : Stéphane BASQ, Dominique CANTET, Jacques DANTAN, Christian DELCEL, Bruno DUPUIS, Patrice HERAULT, Laurent LARBALETTE, Eric MAIOROFF, Béatrice MATHIEU, Nadia STOURY, Adeline URANGA.

Remerciements à la municipalité pour le prêt de la salle et au club de Villeneuve pour l'accueil et la parfaite organisation.

Samedi 5 octobre 2024

➤ **Formation Administrative nouveaux arbitres au District**

19 présents : Raphaël ANDRE et Aboubacar DIABY (Sommières St Romain), Paul Antoine AUGIS (Fontaine le Comte), Maxime BARRE (Neuville), Mickaël BIGEARD (Sammarçolles) Mahé BRANGER (Châtain), Fabio CHAMBAUDRY (St Maurice Gençay), Ben COULIBALY et Rykado YNGA NYA (Poitiers ASAC), David DE OLIVEIRA (Sèvres Anxaumont), Many FOSSE (Le Blanc), Stéphane DULAC (St Savin St Germain), Shelly Ann FAUSTIN LEYBACH et Nora SEME (Châtelleraut SO), Alexandre FUZEAU BERLEAU (Montmorillon), Emery GIBEAUD (Antran), Ludovic MONOT (Valence en Poitou Olympic Club), Ilian RUIZ (Smarves Iteuil), Matéo WIOTTI (Poitiers 3 Cités),

Encadrement : Florent FAVARD et Clément PARILLAUD



Lundi 7 octobre 2024

➤ **Journée de Positionnement DF Responsable Ecole de Football CREPS**

8 présents : Noé BOURDON et Mathys SALLE (Neuville), Lucas CORDON TUZIA et Tomy JOUBERT (Ruffec), Hugo GENDRAULT et Baptiste NEDELEC (Poitiers CEP 1892), Enzo GIRARD (Nieul Maillezaïs), Romain THIBAUD (Poitiers 3 Cités),

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Tony RICHARD (CTD DAP).

➤ **Réunion des secteurs 3 et 4 à Ouzilly**

36 personnes de 24 clubs et/ou groupements : Daniel ABDOURAHAMANI et Franck REBY (Ouzilly), Denis BESNAULT (St Rémy sur Creuse), Gabie BOURDEAU et Katia BERTHELOT (St Christophe), Florent BRICAULT et Francis RICHARD (L'Envigne), Joël DECHAUME et Francis CHEDOZEAU (Oyré Dangé), Gérard DELAVAUULT (Availles en Châtellerauld), Emmanuel DUPLÉIX (Jaunay Marigny), Jean-Louis GAUD et Alain LE DREAU (Vouneuil sur Vienne), Stéphanie GRAVELEAU (GJ Antoigné Ingrandes), David GRIGNON (Colombiers), Théo HAUSTANT et Jean TIARAY (Châtellerauld Réunionnais), Emmanuel HEBRAS, Jean-Yves KAES et Céline POISSON (Beaumont St Cyr), Wilfrid LAPORTE et Julien TRANCHANT (Archigny), Benoît LAVRARD (Antran et GJ Avenir 86), Daniel MARTIN (Châtellerauld Portugais), Andrée MASSE et Benoît REITZ (Bonneuil Matours), Mostafa NAIM (Ozon), Jean-Pierre OBIN et Jean-François SEGUIN (Buxeuil), Pascal PICARD et Pascal TRESORIER (Naintré), Sébastien PRINCET (Antoigné), Corinne ROY (Cernay St Genest), Barbara SARDIN (Châtellerauld S.O.), Philippe SAVARY et Patrick SERREAU (Thuré Besse),

9 clubs absents : Cenon sur Vienne, Coussay les Bois, Ingrandes, Leigné sur Usseau, Les Ormes, Orches, Pleumartin La Roche Posay, Usseau et Vicq sur Gartempe.

Encadrement : Stéphane BASQ, Patrice BILLY, Dominique CANTET, Jacques DANTAN, Christian DELCEL, Cyrille DENIS, Bruno DUPUIS, Daniel FRAUDEAU, Patrice HERAULT, Jean-Bernard HUS, Eric MAIOROFF, Béatrice MATHIEU, Jean-Louis OLIVIER, Christian SAVIGNY, Adeline URANGA.

Remerciements à la municipalité pour le prêt de la salle et au club d'Ouzilly pour l'accueil et l'organisation.

Vendredi 11 octobre 2024

➤ **Journée « Et si les filles jouaient au foot » au complexe sportif André Messy de Buxerolles**

500 collégiennes de 14 établissements ont participé à cette action coorganisée par l'UNSS et le District de la Vienne. Les rencontres étaient encadrées par plus de 30 jeunes de la section sportive du Lycée Edouard Branly de Châtellerauld sous la responsabilité de Stéphane DUMAS

Encadrement District : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Claude BARRAULT, Benoît BASSEREAU, Patrick ECALLE, Serge GROLEAU, Jean-Bernard HUS, Laurent LARBALETTE, Dylan LOPES TENREIRO, Michel MORON, Kévin PERIVIER, Pierre PLAT, Christian SAVIGNY, Dominique VALLET.

Remerciements :

- au Conseil Départemental pour la participation à cette opération
- à Frédéric PARISOT, CTR PPF, de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine,
- à Laurent MOURET, CTN Développement et Animation des Pratiques, de la Direction Technique Nationale,
- M. Frédéric BOST, Directeur Nationale de l'U.N.S.S.
- au Grand Poitiers pour la mise à disposition des installations



➤ **Réunion des secteurs 9 et 10 à La Roche Rigault**

27 personnes de 18 clubs et/ou groupements : Bruno BAILLERGEAU (Nord Vienne), Mickaël BRACONNIER et Nicolas ROY (Mouterre Silly), Eric BRECHET et Fabien POISSON (A.S.M.), Stéphane CORDIER, Vincent FAUCHER et Emmanuel LEOMAND (Boivre Sporting Club 2015), Pascale DUPONT et Sébastien THIMON (Avanton/Cissé), Daniel GUILLEBAULT et Alexandra ROSOLEK (St Léger de Montbrillais), David LANGE et Loïc VINEE (Beuxes), Daniel MAURICE (Les Trois Moutiers), Jean-Philippe MERCIER (La Pallu), Anthony METIVIER (Mirebeau), Bruno MORICEAU, Jérôme MORICEAU et Kévin MORICEAU (Ceaux La Roche), Aurélien PIVETEAU (GJ Sud Haut Poitou), Pascal POUPARD (Quinçay), Stéphane QUARESMA (Loudun), Christophe QUINTARD (Vouillé Latillé), Steven SAINREAU et Thomas VERRIER (Moncontour), Mickaël SAINTON (Samarçolles),

5 clubs absents : Champigny, Coussay en Mirebeau, Monts sur Guesnes, Neuville et Vendelogne

Encadrement : Stéphane BASQ, Bruno DUPUIS, Daniel FRAUDEAU, Dominique GIRAUD, Jean-Bernard HUS, Guy MALBRAND, Béatrice MATHIEU, Jean-Paul PEYNET, Laurent ROHARD, Adeline URANGA.

Remerciements à la municipalité pour le prêt de la salle et au club de Ceaux la Roche pour l'accueil et l'organisation.

➤ **Ecole d'arbitrage au District**

45 arbitres : Kodjovi ABOBOYAYA (Stade Poitevin), Youssouf ABDOU HADJI (Poitiers Gibauderie), Daniel ABDOURAHLAN (Ouzilly), Alexandre AGNESE et Sébastien GOSSELIN (S.O. Châtellerault), Jérôme ANGIBAUD (Moncontour), Mickaël ANTIGNY (St Saviol), Anfone BACO et Jonathan MAINGUENEAU (Buxerolles), Anthony CAILLAULT (Neuville), Ariel CODO (Poitiers ASAC), Maxime COSTES (Bouresse), Thibault COURTADIOU (Vivonne), Alexandre DEMASSIEUX (Nieuil l'Espoir), Cyrille DENIS et Dagit NKAMBA NZINGA (Chauvigny), Hugo DE VOLDER et Cédric LEMOINE (Mirebeau), Jean-Philippe DIAS MOREIRA et Mathis LEGRAND (Sèvres Anxaumont), Léa DUMONTET (Abzac), Vincent DURAND (A.C.G. Foot Sud 86), Peter ELLIS (Thuré Besse), Loïc EPAIN et Théo GUCHET (Vicq sur Gartempe), Flavien GARDAIS et Jonathan MONNEREAU (Fleuré), Laurent GERMANAUD (Payroux Charroux Mauprévoir), François HEE (District), Benoît LAVRARD (Antran), Ronan LE COARER (St Julien l'Ars), Jean-Pierre LECOMTE (Nouaillé), Aymeric LE CORRE (Fontaine le Comte), Loïc MARECHAL (Villeneuve Chauvigny), Alexandre MARTEAU, Antoine MONCE BOUFRIQUA et Baptiste NEDELEC (Poitiers CEP 1892), Emmanuel PINEAU (Blanzay), Romane RAGEAU (La Chapelle Bâton), Loïc RAYMOND (Leigné sur Usseau), Geoffrey RETAILLEAU et Pablo STIL (Château Larcher), Kassim RIDAY (Poitiers 3 Cités), Jolan ROCHER (Quinçay), Thor TRUTON (Usson L'Isle),

Encadrement : Albert BOUCHET

Samedi 12 octobre 2024

➤ **Formation accompagnateurs au District**

19 présents : Romain ABOT (Chauvigny), Jacques AUGIS (Vouneuil Béruges), Jean-Christophe AUZANNET (Pouillé Tercé), Guy BOUILLEAU (St Julien l'Ars), Ludovic BRUNETEAU (Chasseneuil St Georges), Christophe CHARUAULT (Buxerolles), Jacques DION (Champagné St Hilaire), Fabrice DUGAST (Crotelle), Vincent DURAND (A.C.G. Foot Sud 86), Loïc EPAIN (Vicq sur Gartempe), Eric FRECHIN (Valence en Poitou Olympic Club), Laurent GERMANAUD (Payroux Charroux Mauprévoir), Sébastien GRIMAUD (Mignaloux Beauvoir), Maxence GUILLEBAULT (St Léger de Montbrillais), Pascal PARNAUDEAU (Rouillé), Philip RENOUX (Oyré Dangé), Abraham ZINGA (S.O. Châtellerault),

Encadrement : Bruno DUPUIS, Clément PARILLAUD et Patrick RIVIERE



Lundi 14 octobre 2024

➤ **DF Responsable Ecole de Foot STAPS au District - Journée de positionnement**

10 présents : Adrien AUVRAI (Frontenay St Symphorien), Maxence LACOMA GORON et Mathéo ZIMNY (Thouars Foot 79), Melvin MICHANOL (Buxerolles), Jean MOREAU (St Benoît), Antoine OLU (Chauray), Bastien PICARD (Celles Verrines), Antonin POINET (Lezay), Loïc QUINTARD (Venise Verte), Rudy SIROT (Migné Auxances),

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Jean-Paul BLOT

➤ **Réunion des secteurs 5 et 6 à Montmorillon**

45 personnes de 19 clubs et/ou groupements : Alexis BLONDEL et Hugo COURTILOUX (Availles Limouzine), Eric BOURDEVERRE et Sébastien RINGENWALD (3 Vallées 86), Patrick BOUTILLET, Anthony DESERBAIS et Jean-Noël HUBERT (Jouhet Pindray), Valérie BRANCHEREAU et Michel MASSE (Queaux Moussac), Annick BUGEAUD, Bernard BUGEAUD et Evelyne DEBIAIS BARBIER (Pressac), Nicole CHANSAT, Mickaël CHARRE, Gérard COLIN, David FRETILLE, Annie GESSE, Bernard GUILLON, Benoît MORLIERE (Montmorillon), Dominique COTTET, Didier LIGAUD et Thierry NAVARRE (St Savin St Germain), Louise DESBORDES et Lucas DAILLER (Adriers), Benoît DOYEN et Hubert SPAETH (Sillars), Mathieu GALLET, Jean-Marie GUERAUD, Yvon JOSSE et Michel NIEGARDOWSKI (Vallée du Salleron), Roxane LOUIS (La Chapelle Viviers), Dominique MARTIN (Usson L'Isle), Louis MASSE et Lucas ROGER (Dienné), Coralie MEILLAUD et Jean-Claude TABUTEAU (Saulgé), Pascal MEUNIER et Bernard REBIC (Nalliers), Jérémie MORINEAU et Alan SAUZE (Leignes sur Fontaine), Jean-Louis PROUTEAU et Bernard RETAILLEAU (Haims), Maxime TANGUY (Bouresse), Manon TURBEAU et Maxime TURBEAU (GJ 3 Vallées 86),

3 clubs absents : Mazerolles-Lussac, Paizay le Sec et Valdivienne

Encadrement : Stéphane BASQ, Patrice BILLY, Bruno DUPUIS, Dominique GIRAUD, Jean-Bernard HUS, Laurent LARBALETTE, Béatrice MATHIEU, Michel MORON, Adeline URANGA

Remerciements à la municipalité pour le prêt de la salle et au club de Montmorillon pour l'accueil et l'organisation.

Mardi 15 octobre 2024

➤ **Formation arbitre de club au District**

20 présents : Antonin BEAUBEAU, Mathieu CHAMBET, Rémy DUQUERROUX et Alicia MAINTROT (Lavoux Liniers), Dimitri BERNARD (St Rémy sur Creuse), Fabrice BORDEAU et Philippe MADY (Leignes sur Fontaine), Stéphane BRUNET, David FAUGEROUX et Lester YEATES (Availles Limouzine), Alexis CANTET (Sillars), Francis CHEDOZEAU et Denis DE GROEF (Oyré Dangé), Didier DENNETIERE et Pascal PORTRON (Mirebeau), Ludovic DUBOIS et Frédéric LASNIER (Nieuil l'Espoir), Pierre HULIN et Florian HUMEAU (Jouhet Pindray), Chahidi KASSOUMBA (Poitiers Gibauderie),

Encadrement : Bruno DUPUIS, Florent FAVARD et Patrick RIVIERE

➤ **Test physique des arbitres au complexe sportif St Nicolas**

2 présents (2 réussites) : Mathieu DOUSSELAIN (St Savin St Germain), Goulwen LHERAUD (Châtellerault Portugais),

Encadrement : Bruno DUPUIS et Jonathan MAINGUENEAU

Remerciements au Grand Poitiers pour la mise à disposition des installations

Mercredi 16 octobre 2024

➤ **Match Sélection U15 Garçons de la Vienne et Sélection U15 Garçons des Deux Sèvres à Benassay**

15 joueurs présents sur 15 convoqués

A l'issue de ce match, 7 joueurs sont retenus pour le tournoi interdistricts du 30 octobre 2024 à Puymoyen.

Encadrement : Anthony ALLOUIS, Jean-Pierre BERNARD, Jacques DANTAN, Patrick ECALLE et Christian SAVIGNY

Remerciements au club de Boivre Sporting Club 2015 pour l'accueil et le prêt des installations.

Samedi 19 octobre 2024

➤ **Test physique des arbitres au complexe sportif St Nicolas**

2 présents (2 réussites) : Christophe IMBERT (Chauvigny), Vincent PADIOLEAU (Ingrandes),

Encadrement : Bruno DUPUIS et Jonathan MAINGUENEAU

Remerciements au Grand Poitiers pour la mise à disposition des installations

Lundi 21 octobre 2024

➤ **Certificat Fédéral Initiateur U10/U13 au District**

22 présents : Matthieu ADAMI, Elouan GUILBOT, Roméo IBOKO ODJA, Tehiva LE MENER et Moussa Rida SADIK (Poitiers ASAC), Taiem ASLATOUF, Lorik DABIN et Fayçal HOUADJI (Poitiers CEP 1892), Norredine BELHADJ (Vouillé), Jacky BERTAUD (Antran), Stéphane CORDIER et Dorian MIRONNEAU (Boivre Sporting Club 2015), Valentin DEBIAIS (Usson L'Isle), Jennifer DUBOIS (G.J. Avenir 86), Nolan FILLATRE (St Saviol), Quentin HECHT (Dissay), Enzo HENIN et Romain KACZOR (Antoigné), Sébastien MORIN (Vouneuil sur Vienne), Mathis POITEVIN (Bonneuil Matours), Vincent RENAISSIO (Nieuil l'Espoir), Thomas RUAULT (St Yrieix),

2 absents : Guilherme IE TIPOTE (Poitiers ASAC) et Soriba KEITA (Poitiers 3 Cités)

Encadrement : Patrick ECALLE et Tony RICHARD (CTD DAP),

➤ **Stage Détection / Sélection U14 Filles à St Benoît**

35 présentes sur 99 convoquées

Encadrement : Mme Valérie SOARES  
MM. Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Paul BLOT, Jacques DANTAN, Emmanuel POUmeroULIE et Christian SAVIGNY

Remerciements au club de St Benoît pour leur accueil et au Grand Poitiers pour le prêt des installations.



➤ **Réunion d'information sur les Labels Fédéraux en visioconférence**

15 représentants de 14 clubs : Pauline AMILIEN (Boivre Sporting Club 2015), Jean-François ARNAUDET (3 Vallées 86), Guillaume BEGAY (Nieuil l'Espoir), Anthony BLANCHARD (Biard), Julien CASSEZ (A.S.M.), Jean-Michel CHEUVA (Vouneuil Béruges), Céline DAIRE (Lusignan), Titouan FLEURENT (Mignaloux Beauvoir), Claire LASMIER (Loudun), Dylan LOPES TENREIRO (Montmorillon), Maxime PEIGNAULT (Fontaine le Comte), Pierre PLAT (GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny), Nadège RABOISSON (Stade Poitevin), Stéphanie ROLY et Barbara SARDIN (S.O. Châtellerauld),

Encadrement : Patrice BILLY, Jean-Pierre CHAUMET, Patrick ECALLE, Claude HEBRAS, Tony RICHARD (CTD DAP)

Mardi 22 octobre 2024

➤ **Certificat Fédéral Initiateur U6/U9 au District**

18 présents : Taiem ASLATOUF, Lorik DABIN, Fayçal HOUADJI et Sacha LAFORGE (Poitiers CEP 1892), Antoine ANDRIEU et Aurélien PIVETEAU (Quinçay), Noa AUBENEAU (Lusignan), Nicolas BOUDIER (Vivonne), Margot BREDIF (Mirebeau), Antoine CHAUDELET (St Léger de Montbrillais), Nathan DEVANNE et Elsa DIOT (St Léger de Montbrun), Jennifer DUBOIS (G.J. Avenir 86), Nolan FILLATRE (St Saviol), Ewan HAMELIN (Vouillé), Quentin HECHT (Dissay), Rémi NOIRAUT (Boivre Sporting Club 2015), Ugo VIGNAUD (Mirebeau)

1 absente : Romane CALOU

Encadrement : Emmanuel POUmeroULIE et Tony RICHARD (CTD DAP),

➤ **Stage Détection / Sélection U13 Filles à St Nicolas**

47 présentes sur 104 convoquées

Encadrement : Mmes Clémentine CANON et Valérie SOARES  
MM. Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Guillaume BEGAY, Jean-Paul BLOT, Patrick ECALLE, Kévin PERIVIER et Christian SAVIGNY

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations.

Mercredi 23 octobre 2024

➤ **Stage Gardien de but au complexe sportif St Nicolas**

55 présents : U11 Garçons => 8, U12 garçons => 12, U13 garçons => 18, U14 garçons => 13  
U12 Féminines => 1, U13 Féminines => 2 et U14 Féminines => 1

Encadrement : Alberto ABREU, Lucas ABREU, Arthur BORSETTO, Lucas BRESCIANINI, Arthur GONET, Vincent LAVAU, Xavier POINOT, Pierre QUERIOUX, Christian SAVIGNY, Dominique VALLET.

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations.

Jeudi 24 octobre 2024➤ **Intervention Programme Educatif Fédéral à Poitiers CEP 1892**

12 présents

Encadrement : Patrice BILLY et Valentin PASCOA

Vendredi 25 octobre 2024➤ **Stage détection U13 garçons au complexe sportif de St Nicolas**

46 présents sur 50 joueurs convoqués et 4 absents excusés

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Pierre BERNARD, Stéphane DUMAS, Patrick ECALLE, Stéphane MALLOYER, Bastien MINET, Kévin PERIVIER, Tony RICHARD (CTD DAP), Dominique VALLET, ainsi que Michaël REYMANN et Cédric DIGNAC (Recyclage Formation Professionnelle Continue)

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations.

➤ **Intervention Programme Educatif Fédéral au GJ 3 Vallées 86**

33 présents

Encadrement : Valentin PASCOA et Tony RICHARD (CTD DAP)

Lundi 28 octobre 2024➤ **Intervention Programme Educatif Fédéral à Poitiers 3 Cités**

30 présents

Encadrement : Valentin PASCOA et Frédéric TURBEAU

➤ **Réunion des secteurs 7 et 8 à La Chapelle Bâton**

49 personnes de 24 clubs et/ou groupements : Michaël ANTIGNY, Didier BOIREAU, Joackim FILLATRE, Pierre SECHET (St Saviol), Kévin AUCHER, Lionel BELLAUD et Régis HUVELIN (Payroux Charroux Mauprévoir), Serge BABIN et Kévin GUITTON (Lusignan), Daniel BERTHELOT, Francis DUQUERROIR et Jean-Michel GUINOT (Châtain), Christian BOUCHET (Vivonne), Philippe BOUQUET (Rouillé), Sandrine BOURCIER, Mélanie DELARUE, Emmanuel DURPAIX, Karine FRETIER, Léa GABET, Marie-Hélène LAGRANGE, Loïc NAUD et Pascal SAUZET (La Chapelle Bâton), Jemsse CESANO et Patrick MERLIERE (Smarves Iteuil), Alexandre COUSINEAU (Vernon), Pascal DAUGER et Guillaume LEGUERN (Brion St Secondin), Bruno DECOURT et Didier RETAILLEAU (Château Larcher), Jacques DION (Champagné St Hilaire), Jean-Louis ELIAS et Jean-Philippe MINOT (Sommières St Romain), Benoît FRETIER et Damien SUAUDEAU (Blanzay), Daniel GUERIN (GJ Foot Sud 86), Mickaël GUICHARD et Olivier MAITRE (St Maurice Gençay), Claude JOUSSELIN (Nouaillé), Emmanuel LAVENAC (Les Roches La Villedieu), Jean-Louis MANEUF (ACG Foot Sud 86), Grégory MARIANO et Thierry RINAUD (Valence en Poitou Couhé), Elodie MERCIER, Didier MEZIL et Jérôme PAUTROT (Savigné), Anthonin MEZIL et Gilles RAVEAU (Coulombiers), Adeline MOREAU (GJ Val de Vonne), Henri SAUTOUR (Fleuré),

3 clubs absents : Aslonnes, Nieuil l'Espoir (excusé) et Valence en Poitou Olympic Club

Encadrement : Stéphane BASQ, Jean-Pierre BERNARD, Patrice BILLY, Dominique CANTET, Jacky CHAUVIN, Bruno DUPUIS, Raymond GALLAIS, Dominique GIRAUD, Claude HEBRAS, Laurent LARBALETTE, Béatrice MATHIEU, Adeline URANGA

Remerciements à la municipalité pour le prêt de la salle et au club de La Chapelle Bâton pour l'accueil et l'organisation.



Mardi 29 octobre 2024

➤ **Intervention Programme Educatif Fédéral à Buxerolles**

15 présents

Encadrement Valentin PASCOA et Frédéric TURBEAU

➤ **Intervention Programme Educatif Fédéral à Nieuil l'Espoir**

16 présents

Encadrement : Patrice BILLY et Valentin PASCOA

Mercredi 30 octobre 2024

➤ **Intervention Programme Educatif Fédéral au GJ Dissay Beaumont**

50 présents

Encadrement : Eric MONTEZIN et Valentin PASCOA

➤ **Interdistricts U15 garçons (sélection 79/86) à Puymoyen**

7 présents de la Vienne dans la Sélection 79/86 : Soan GUENAND (S.O. Châtelleraut), Ahmed FOYOH, Jean POEY, Pablo DA SILVA, Mathis RAPICAULT, Bilal EL BRAHMI (Stade Poitevin F.C) et Juanylo LECOR (GJ Espoir Sud Poitiers)

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Jean-Pierre BERNARD

Jeudi 31 octobre 2024

➤ **Intervention Programme Educatif Fédéral à Buxerolles**

17 présents

Encadrement : Eric MONTEZIN et Valentin PASCOA

Mercredi 6 novembre 2024

➤ **Stage détection / sélection U14 garçons à Montamisé**

39 présents sur 39 convoqués

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Claude BARRAULT, Jean-Pierre BERNARD, Jacques DANTAN, Patrick ECALLE, Kévin PERIVIER, Christian SAVIGNY

Remerciements à la municipalité pour le prêt de la salle et au club de Montamisé pour l'accueil et l'organisation



Jeudi 7 novembre 2024

➤ **Examen candidats arbitres au District**

5 présents - 5 reçus : Raphaël ANDRE (Sommières St Romain), Youssef BERRAH (St Benoît), Mathieu NICOLAS (Ligugé), Ynga Nya RYKADO (Poitiers ASAC) et Théo GUCHET (Vicq sur Gartempe).

Encadrement : Florent FAVARD et Patrick RIVIERE

Samedi 9 novembre 2024

➤ **Stage jeunes arbitres de District au complexe sportif St Nicolas**

19 présents : Paul-Antoine AUGIS (Fontaine le Comte), Adrien BOUTIN (Oyré Dangé), Mahé BRANGER (Châtain), Corentin BROUSSE (Château Larcher), Hugo COUTURAS (Chauvigny), Hugo DE VOLDER (Mirebeau), Léa DUMONTET (Abzac), Alexandre FUZEAU BERLEAU (Montmorillon), Lou FOURNIER (Pouillé Tercé), Mathis LEGRAND (Sèvres Anxaumont), Kivyann LOUEDEC (Cissé), Robin MAITRE (L'Envigne), Baptiste NEDELEC (Poitiers CEP 1892), Romane RAGEAU (La Chapelle Bâton), Joé ROBIN (Nouaillé), Jolan ROCHER (Quinçay), Ilian RUIZ (Smarves Iteuil), Lilian VANCOILLIE (Rouillé), Antonin VINCELOT (Neuville),

Encadrement : Alexandre AGNESE, Paul BENITO, Albert BOUCHET, Joao Maria CONTREIRAS, Bruno DUPUIS, Axel GIRAUD, Maxence GUIN, Alexandre MARTEAU (UNAF 86), Dagit NKAMBA NZINGA

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations.

**Prochain Comité le lundi 20 janvier 2025**

Le Président

Stéphane BASQ

La Secrétaire Générale

Béatrice MATHIEU



# COMMISSION SPORTIVE

## Réunion du mercredi 18/12/24 Procès-verbal n° 17 En consultation électronique

**Président** M. Éric MAIOROFF  
**Présents** MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL, Philippe GUILBAULT et Jean-Louis OLIVIER

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n°16 sans modification

\*\*\*\*\*

### MATCHS EN RETARD

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D1	/	5	20/10/24	28899526	Châtelleraut Portugais (1)	Vouneuil Béruges (1)	Arrêté municipal	22/12/24
D1	/	11	14/12/24	28899563	Valdivienne (1)	Usson Isle (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	11/01/25
D1	/	11	15/12/24	28899561	St Benoit (1)	Vouneuil Béruges (1)	Non joué terrain impraticable	12/01/25
D2	A	4	13/10/24	28899722	La Pallu (1)	Thuré Besse (1)	Arrêté municipal	22/12/24
D2	A	6	27/10/24	28899735	Nord Vienne (1)	Thuré Besse (1)	Arrêté municipal	12/01/25
D2	A	11	14/12/24	28899763	Jaunay Marigny (1)	Oyre Dange (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	11/01/25
D2	A	10	08/12/24	28899759	Availles en Châtelleraut (1)	Jaunay Marigny (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	5	20/10/24	28899949	St Julien L'Ars (1)	Brion St Secondin (1)	Arrêté municipal	12/01/25
D2	B	11	15/12/24	28899988	FC 3 Vallées 86 (2)	Ligugé (3)	Arrêté municipal	12/01/25
D3	B	6	27/10/24	28900291	Leigné sur Usseau (1)	Beaumont St Cyr (3)	Coupe de France	à définir
D3	B	8	17/11/24	28900301	Ozon (2)	Beaumont St Cyr (3)	Coupe de France	12/01/25
D3	D	9	08/12/24 15/12/24	28900520	Fleuré (2)	ACG Foot Sud (2)	Arrêté municipal	12/01/25
D3	D	9	08/12/24	28900517	Château Larcher (2)	Vivonne (1)	Arrêté municipal	12/01/25
D4	B	9	08/12/24	28922636	Availles en Châtelleraut (2)	Coussay les Bois (2)	Arrêté municipal	12/01/25
D4	B	9	08/12/24	28922634	Ouzilly (1)	Antran (2)	Arrêté municipal	11/01/25
D4	C	4	13/10/24	28922698	St Savin St Germain (2)	Nalliers (1)	Arrêté municipal	12/01/25
D4	F	8	17/11/24	28922988	Beaumont St Cyr (4)	Chasseneuil St Georges (3)	Coupe de France	12/01/25
D5	B	9	08/12/24	28956083	Leigné sur Usseau (2)	Antran (3)	Arrêté municipal	12/01/25
D5	C	1	08/09/24	28956131	Availles en Châtelleraut (3)	Dissay (3)	Engagement tardif	22/12/24
D5	C	2	22/09/24	28956137	Dissay (3)	Vicq sur Gartempe (3)	Engagement tardif	12/01/25
D5	F	5	20/10/24	28956422	Valdivienne (3)	Poitiers 3 Cités (3)	Arrêté municipal	à définir
D5	F	9	08/12/24	28956440	Valdivienne (3)	Dienné (1)	Arrêté municipal	12/01/25
D5	I	1	08/09/24	28956582	FC 3 Vallées 86 (5)	Sommières St Romain (2)	Engagement tardif	19/01/25
D5	I	2	22/09/24	28956587	Availles/Pressac (1)	FC 3 Vallées 86 (5)	Engagement tardif	12/01/25
D5	I	5	20/10/24	28956602	FC 3 Vallées 86 (5)	Adriers (2)	Arrêté municipal	à définir

\*\* Sauf si l'une des équipes est encore qualifiée en Coupe Nouvelle Aquitaine 12/01/25

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de COUPE ou CHALLENGE MASCULIN REMIS								
Coupe ou Challenge	Tour	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le	
Coupe Louis David	3	24/11/24	29994267	Moncontour (1)	Naintré (2)	Arrêté municipal	12/01/25	

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
D3	C	8	16/11/24	28900390	Valdivienne (2)	Chasseneuil St Georges (2)	Match arrêté blessure	11/01/25

**DÉPARTEMENTAL 1****Match n° 28899561 : St Benoit (1) – Vouneuil Béruges (1) du 15/12/24**

Match non joué sur décision de l'arbitre, terrain impraticable.

Dossier transféré à la commission Litiges et Contentieux qui donne le match à jouer.

**DÉPARTEMENTAL 2****Match n° 28899983 : St Maurice Gençay (1) – Chauvigny (3) en poule B du 07/12/24****Réserve**

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°14 (du 11/12/24) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Chauvigny (3) pour en donner le gain à l'équipe de St Maurice Gençay (1) (3-0, 3 points).

Dossier transmis à la commission d'Appel

Dossier en instance

**DÉPARTEMENTAL 5****FORFAIT****Match n° 28956521 : Adriers (1) – Valdivienne (4) en poule G du 9/11/24 rejouer le 14/12/24**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Valdivienne (4) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Valdivienne

**Match n°28955976 : Nord Vienne (3) – St Léger de Montbrillais (2) en poule A du 15/12/24**

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Nord Vienne (3)(sans déplacement de l'équipe de St Léger de Montbrillais (2))

Amende de 35€ au club de Nord Vienne

**Match n°28956153 : Cenon/Vouneuil (2) – Dissay (3) en poule C du 15/12/24**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Dissay (3)(sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Dissay

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Prochaine réunion : sur convocation.**

**Le président, Eric Maïoroff.**

**Le Secrétaire, Grégory Bouchet**



# COMMISSION JEUNES

## POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 17 Décembre 2024  
Procès-verbal n° 13

**Président** : M. Philippe BARRITault

**Présents** : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSERAU, MM. Christian SAVIGNY et Frédéric TURBEAU

\*\*\*\*\*

Le PV n°12 est adopté sans modification

\*\*\*\*\*

### SAISON 2024 - 2025 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS

Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U15	/	8ième	14/12/24	30037288	Mirebeau (1) / Neuville (2)	Report du tour précédent	18/01/24
U15	/	8ième	14/12/24		GJ Dissay Beaumont (1) / GJ VVM Chauvigny (3)	Report du tour précédent	18/01/24
U15	/	8ième	14/12/24	30037292	Gj Foot Sud 86 (1) / Vivonne (1)	Report du dernier match de championnat	18/01/24
U15	/	8ième	14/12/24	30037287	Gj Val de Vonne (2) / Vouneuil Béruges (1)	Report du dernier match de championnat	18/01/24
Challenge Dansac	C	2	14/12/24		Chasseneuil St Georges 2, Migné Auxances 3, Gj Montasèvres 1, Poitiers Stade 3	Report du dernier match de championnat	18/01/24

## DATE A RETENIR

### Mardi 21 janvier :

- Tirage public des quarts de finale des challenges U18 et U15

### Samedi 1<sup>er</sup> février :

- Tour 3 du Challenge DANSAC
- 1/4 de finale Challenges U18 et Challenge U15

### Lundi 3 février :

- Groupe de travail avec les RTJ et responsable jeunes.
  - o Objectif : Bilan sur les modifications des championnats jeunes et évolutions

## PHASE 2

# U18/U17

### D1

GJ DISSAY BEAUMONT (1)  
GJ FOOT SUD 86 (1)  
GJ MONTASEVRES (1)  
GJ VVM CHAUVIGNY(3)  
JAUNAY MARIGNY (2)  
MIGNE AUXANCES (3)  
POITIERS BAROC (2)  
POITIERS CEP (2)

### D2

GJ DISSAY BEAUMONT (2)  
GJ MONTASEVRES (2)  
GJ SUD HAUT POITOU (1)  
GJ VAL DE VONNE (2)  
LOUDUN (1)  
NAINTRE (2)  
POITIERS ASAC (2)



## U17/U16

### D1

BUXEROLLES (2)  
 GJ 3 VALLEES 86 (1)  
 GJ ESPOIR SUD POITIERS (2)  
 JAUNAY MARIGNY (1)  
 MIGNE AUXANCES (2)  
 MONTMORILLON (2)  
 NEUVILLE (1)  
 NIEUIL/MIGNALOUX (1)

### D2

AVAILLES/BONNEUIL (1)  
 BRION/SMG/CHÂTEAU/SOMMIERES (1)  
 GJ AVENIR 86 (1)  
 GJ VVM CHAUVIGNY (2)  
 MIREBEAU (1)  
 NAINTRE (1)  
 OZON (1)  
 POITIERS ASAC (2)  
 POITIERS BAROC (1)  
 POITIERS CEP 1892 (1)  
 PORTUGAIS CHATELLERAULT (1)  
 ST BENOIT (1)  
 ST BENOIT (2)  
 VALENCE/VIVONNE (1)

## U15

### U15 D1

CHATELLERAULT PORTUGAIS (1)  
 GJ VVM CHAUVIGNY (2)  
 MIGNE AUXANCES (3)  
 MIREBEAU (1)  
 MONTMORILLON (2)  
 OZON (1)  
 VIVONNE (1)  
 VOUNEUIL BERUGES (1)

### U15 D2

ASM/NORDV/3M/SAM/SLM (1)	GJ VAL DE VONNE (2)
ASM/NORDV/3M/SAM/SLM (2)	GJ VVM CHAUVIGNY (3)
AVAILLES/BONNEUIL (1)	JAUNAY MARIGNY (1)
BIARD (1)	LA PALLU/L'ENVIGNE/CERNAY (1)
BUXEROLLES (2)	LIGUGE (1)
CISSE (1)	LOUDUN (1)
COUSSAY LES BOIS (1)	MIGNALOUX/NIEUIL (1)
GJ 3 VALLEES 86 (1)	NAINTRE (1)
GJ ANTOIGNE INGRANDES(1)	NEUVILLE (2)
GJ AVENIR 86 (1)	POITIERS 3 CITES (2)
GJ AVENIR 86 (2)	POITIERS ASAC (2)
GJ DISSAY BEAUMONT (1)	POITIERS CEP (1)
GJ DISSAY BEAUMONT (2)	GENCAY/BRION/SOMMIERES/CHAMPAGNE/CHATEAU (1)
GJ ESPOIR SUD POITIERS (3)	ST SAVIN ST GERMAIN (1)
GJ FOOT SUD 86 (1)	STADE POITEVIN (3)
GJ MONTASEVRES (1)	VALENCE EN POITOU OC (1)
GJ MONTASEVRES (2)	VOUNEUIL BERUGES (2)
GJ SUD HAUT POITOU (1)	

**U13****U13 - D1**

BUXEROLLES (1)  
CHATELLERAULT SO (1)  
CHATELLERAULT SO (2)  
GJ 3 VALLEES 86 (1)  
GJ AVENIR 86 (1)  
GJ DISSAY BEAUMONT (2)  
GJ FOOT SUD (1)  
GJ MONTASEVRES (1)  
GJ SUD HAUT POITOU (1)  
NEUVILLE (1)  
NIEUIL L'ESPOIR (1)  
POITIERS 3 CITES (1)  
POITIERS ASAC (1)  
POITIERS CEP 1892 (1)  
POITIERS STADE (2)  
POITIERS STADE (3)

**U13 - D2**

BIARD (1)  
BONNEUIL/AVAILLES (1)  
CHASSENEUIL ST GEORGES (1)  
CHATELLERAULT PORTUGAIS (1)  
CHATELLERAULT SO (3)  
CISSE/AVANTON (1)  
GJ ANTOIGNE INGRANDES (1)  
GJ ESPOIR SUD POITIERS (2)  
GJ ESPOIR SUD POITIERS (4)  
GJ FOOT SUD 86 (2)  
GJ VAL DE VONNE (1)  
GJ VVM CHAUVIGNY (2)  
GJ VVM CHAUVIGNY (3)  
JAUNAY MARIGNY (1)  
LA PALLU (1)  
LIGUGE (1)

MIGNALOUX BEAUVOIR (1)  
MIGNE AUXANCES (1)  
MIGNE AUXANCES (2)  
MIREBEAU (1)  
MONTMORILLON (1)  
NEUVILLE (2)  
OZON (1)  
OZON (2)  
POITIERS 3 CITES (2)  
POITIERS ASAC (2)  
POITIERS STADE (4)  
ST BENOIT (1)  
ST MAURICE GENCAIY/BRION/SOMMIERES/CHÂTEAU/ASLONNES (1)  
ST SAVIN/VICQ (2)  
VALENCE EN POITOU OC (1)  
VOUNEUIL BERUGES (1)



## U13 - D3

ASM (1)	LOUDUN (1)
BIARD (2)	MIGNE AUXANCES (3)
BONNEUIL/AVAILLES (2)	MIREBEAU (2)
BUXEROLLES (2)	MONTMORILLON (2)
CHASSENEUIL ST GEORGES (2)	NAINTRE (1)
CHATELLERAULT PORTUGAIS (2)	NEUVILLE (3)
CISSE/AVANTON (2)	OUZILLY/COLOMBIERS/THURE (1)
COUSSAY LES BOIS/SOC/PLEUMARTIN (1)	OZON (3)
GJ 3 VALLEES 86 (2)	POITIERS ASAC (3)
GJ 3 VALLEES 86 (3)	POITIERS ASAC (4)
GJ AVENIR 86 (2)	POITIERS CEP 1892 (2)
GJ DISSAY BEAUMONT (3)	POITIERS STADE (5)
GJ DISSAY BEAUMONT (4)	SAMMARCOLLES/NORD VIENNE/3MOUTIERS/ST LEGER/BEUXES (1)
GJ ESPOIR SUD POITIERS (3)	ST BENOIT (2)
GJ MONTASEVRES (2)	ST MAURICE GENCAY/BRION/SOMMIERES/CHÂTEAU/ASLONNES (2)
GJ SUD HAUT POITOU (2)	ST MAURICE GENCAY/BRION/SOMMIERES/CHÂTEAU/ASLONNES (3)
GJ SUD HAUT POITOU (3)	ST SAVIN/VICQ (1)
GJ VAL DE VONNE (2)	VALDIVIENNE (1)
GJ VVM CHAUVIGNY (4)	VIVONNE (1)
L'ENVIGNE/CERNAY (1)	VOUNEUIL BERUGES (2)
L'ENVIGNE/CERNAY (2)	POITIERS GIBAUDERIE/BEAULIEU (1)

## U18/U17

### FORFAIT

**Match n°29593086 : Poitiers CEP (2) – GJ Val de Vonne (2) en U18/U17 du 07/12/24 remis au 14/12/24**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Poitiers CEP (2), (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Poitiers CEP.

## CHALLENGE U18

Courriels reçus du GJ Espoir Sud Poitiers et du club de Poitiers BAROC : réponse faites par mail à chacun des clubs

## CHALLENGE U15

Suite au report des matchs de championnat, qui sont prioritaires, les rencontres en retard de Challenge U15 n'ont pu avoir lieu le 14/12/24. Par conséquent, ces huitièmes de finale sont fixés au 18/01/2025

Ci-dessous les matchs concernés :

- Mirebeau – Neuville 2
- GJ Dissay Beaumont – GJ VVM Chauvigny 3
- GJ Foot Sud 86 (1) – Vivonne (1)
- GJ Val de Vonne (2) – Vouneuil Béruges (1)

## U15 BRASSAGE

### FORFAIT

**Match n°29687890 : Poitiers ASAC (2) – Poitiers 3 cités (2) en U15 Brassage Poule F du 07/12/24 remis au 14/12/24.**

1<sup>er</sup> forfait de Poitiers 3 Cités (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Poitiers 3 Cités (2)



## CHALLENGE DANSAC

Suite au report des matchs de championnat, qui sont prioritaires, du 07/12/24 au 14/12/24, les rencontres de Challenge Dansac U13 n'ont pu avoir lieu le 14/12/24. Par conséquent, celles prévues le 14/12 sont fixées au 18/01/2025

Ci-dessous le plateau concerné :

- **Poule C** : Migné Auxances (3), Chasseneuil st Georges (3), GJ Montasèvres (1), Poitiers Stade (3)

### FORFAIT

#### **Poule A : à Ingrandes le 14/12/24**

Forfait de GJ VVM Chauvigny (4) (sans déplacement)

Amende de 13€ au GJ VVM Chauvigny

## PLATEAUX U11/ Phase 2

### FORFAIT

#### **Poule L : à Mignaloux du 14/12/24**

1<sup>er</sup> forfait de Valdivienne (1)

Amende de 13€ au club de Valdivienne

## PLATEAUX U7-U9

La commission corrige le PV n°11 du 3/12/24

#### **« Plateaux U7/U9 du 23/11/2024**

#### **Secteur 7 : plateau à Nieuil l'Espoir**

Absence de Vivonne (~~non~~ **prévenue**) »

#### **Plateau U7/U9 du 07/12/2024**

#### **Secteur 3 : plateau à la Montée Rouge (SOC)**

La Commission demande au club de Vicq sur Gartempe de bien inscrire les numéros de licence et non les numéros de personne sur la feuille de licences.

#### **Secteur 3 : plateau au gymnase de Branly (GJ Antoigné Ingrandes)**

La Commission demande au club de GJ Antoigné Ingrandes les documents suivants à recevoir **avant le 07/01/2025** :

- Les feuilles de compte rendu U8/U9 et U6/U7

#### **Secteur 3 : plateau à Dangé St Romain (GJ Avenir 86)**

La Commission demande aux clubs les documents suivants à recevoir **avant le 07/01/25** :

- Les feuilles de licences U6/U7 et U8/U9 au club d'Availles en Châtellerault.

#### **Secteur 4 : plateau à Vendelogne**

La Commission demande aux clubs les documents suivants à recevoir **avant le 07/01/2025** :

- La feuille de compte rendu U6/U7
- Les feuilles de licences U6/U7 de tous les clubs participants



## TRANSMISSION TARDIVE ou FEUILLE DE MATCHS MANQUANTES

**Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception de ladite feuille.**

### Amende de 15€ (envoi tardif des documents)

Match n° 29594225 : Châtelleraut SO (3) – L'Envigne Cernay St Genest (1) en U13 Brassage Poule A du 07/12/24

### Plateau U11- du 07/12/24 :

#### Poule K site 2 - à l'ASAC

Feuille de licences manquantes du GJ Val de Vonne

## LICENCES MANQUANTES

### Annulation de l'amende de 20€

#### Plateau U11- Poule M du 23/11/24 à Château Larcher

Amende de 20€ au club de Vivonne (PV n° 11 du 03/12/24)

### Amende de 20€

### Plateau U11- du 07/12/24 :

#### Poule H site 1- Les Trois Moutiers

L'Envigne Cernay (2), manque tous les numéros de licences  
Amende de 20€ au club de l'Envigne

## JOUEURS NON LICENCIES

**RAPPEL : Délai de qualification**

Article – 89

**1. Le joueur amateur est qualifié pour son club quatre jours calendaires après la date d'enregistrement de sa licence, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux règlements FFF.**

Pour être qualifié le samedi, la licence doit être enregistrée le lundi minuit au plus tard.

### Plateau U11 du 07/12/24

#### - Poule I site 1 à Ozon

Ozon, 1 joueur non licencié, amende de 9€ au club d'Ozon

### Plateau U7/U9 du 07/12/24

Secteur 3 :

- Châtelleraut SO – 1 joueur non licencié, amende de 9€ au club de Châtelleraut SO

Secteur 7 :

- Nouaillé – 1 joueur non licencié, amende de 9€ au club de Nouaillé

### Annulation de l'amende de 9€

Secteur 7 : plateau à Nieuil l'Espoir

Annulation de l'amende au club de Vivonne (PV n°10 du 26/11/24)

**La Commission rappelle qu'il en est de la responsabilité du club qui fait jouer des jeunes sans licence en cas d'accident**

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion : sur convocation  
Le Président, Philippe BARRITAULT**



# COMMISSION FEMININE

## Réunion du mardi 17 décembre 2024 Procès-verbal n° 11

**Président** M. Laurent LARBALETTE  
**Présents** Mmes Marion BERGER et Claire LASMIER,  
 MM. Guillaume BEGAY, Olivier DAUBA, Tony FELIX, Vincent LEPROUST et Stéphane QUARESMA.  
**Excusés** Mme Sandrine BOURCIER, MM. Jean-Christophe AUZANNET et Guillaume FAUSTIN LEYBACH.  
**Assistent** Mmes Coralie RENETEAU, référente administrative de la commission et Adeline URANGA, directrice administrative

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n°10 sans modification.

\*\*\*\*\*

### SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D3	/	2	15/12/24	29405579	Fleuré/Vernon (1) / Cenon sur Vienne (1)	Arrêté municipal	19/01/25

\*\*\*\*\*

## DATE A RETENIR

- **Samedi 25 janvier 2025** : Reprise du championnat U18F, U14-U17F, U15F et U11-U13F
- **Mardi 11 février 2025** : Groupe de travail sur le fonctionnement du championnat senior féminin à 11
- **Samedi 26 avril 2025** : Journée des féminines

## Coupe du Poitou à 11

La commission procède au tirage du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe du Poitou à 11 qui se jouera le dimanche 26 janvier 2025.

Tenant compte des 27 équipes engagées en Coupe du Poitou et des 8 équipes (dont 6 de D1F, 1 de D2F et 1 de D3F) encore en lice pour le 3<sup>ème</sup> tour de la Coupe Nouvelle-Aquitaine Féminine, il est décidé que le scénario prévisionnel serait le suivant :

	Matches	Entrant	Equipes participantes
<b>T1 : 26/01/25</b>	3	6	6 équipes de D3F non engagées en T3 Coupe N-A
<b>T2 : 23/02/25</b>	8	13	3 qualifiées au T1 + 9 D2F + 4 D1F
<b>T3 : 23/03/25</b>	8	8	8 qualifiées au T2 + 8 équipes (sous réserve de leur élimination en Coupe Nouvelle-Aquitaine aux T3 ou T4)
<b>¼ de finale : 20/04/25</b>	4		
<b>½ finale : 25/05/25</b>	2		
<b>Finale : 07/06/25</b>	1		

Après tirage au sort, voici les 3 matchs du premier tour à jouer le 26 janvier 2025 :

COUPE DU POITOU FEMININE A 11 - 1er tour (préliminaire)				
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
1	Boisme Clesse 1	D3	Asm/Les 3 Moutiers 1	D3
2	Venise Verte 1	D3	Fleure/Vernon 1	D3
3	Naintre 1	D3	Chauvigny/Jardres 1	D3

Le tirage du 2<sup>ème</sup> tour aura lieu le 28 janvier 2025.



## Championnat Féminin Départemental 1

### Forfait

#### Match n° 29226562 : Ligugé (1) – Avenir 79 (1) du 15/12/2024

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe d'Avenir 79 FC (1) sans déplacement.  
Amende de 35€ au club d'Avenir 79.

## Championnat Féminin Départemental 2

### Forfait

#### Match n° 29235100 : St Cerbouille (1) – Poitiers Stade (2) du 15/12/2024

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Poitiers Stade FC (2) sans déplacement.  
Amende de 35€ au club de Poitiers Stade.

## Championnat Féminin U15F

### Accession au championnat régional

A l'issue de la phase 2 du championnat U15F, les 2 équipes classées première et seconde de la poule A, respectivement **Poitiers Stade** (13 points) et **Bressuire** (12 points), ont donné leur accord pour accéder au championnat régional U15F en phase 3. Communication a été faite à la LFNA.

## Championnats U15F et U11-U13F

### 3<sup>ème</sup> phase

La date limite d'engagement des équipes nouvelles en U15F et U11-U13F (et de retrait éventuel des équipes actuelles) est fixée au **5 janvier 2025**.

La composition des poules et les dates du calendrier seront décidées par les commissions féminines de la Vienne et des Deux-Sèvres qui se réuniront le jeudi 9 janvier à Niort.

Le pôle Charente - Charente-Maritime, qui compte 4 équipes U15F pour la phase 3, a sollicité les pôles voisins (Gironde et Vienne-Deux-Sèvres) afin de savoir s'ils acceptent d'intégrer ces équipes selon leur souhait. Nous les avons informés de la date limite du 5 janvier 2025 pour exprimer leur choix.

## Situation des clubs en ententes féminines

La commission procède à l'analyse au 30 novembre 2024 de la situation des clubs en entente qui ne comptent aucune licenciée dans les catégories correspondant aux équipes engagées dans cette entente.

Il ressort de cette étude que les clubs de l'**ASM, St Léger de Montbrillais et Beuxes** ne comptent aucune licenciée des catégories U14F, U15F, U16F et U17F.

Les clubs n'ayant pas formulé d'observation, la commission transmet au comité de direction.

## Transmissions tardives ou feuilles de match manquantes

### Amende 27 €

Match n° 29226556 : Niort St Florent (1) – Thouars (1) en Départemental 1 F du 08/12/24.

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Le président, Laurent LARBALETTE.



## COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 18 décembre 2024  
Procès-verbal n° 15

\*\*\*\*\*

**Présents :** Mme Maryse MOREAU.  
MM. Cyrille DENIS, François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 14 (par voie électronique) du mercredi 11 décembre 2024 sans modification.

### JOUEURS SUSPENDUS

#### Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

##### Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ Espoir Sud Poitiers	Oyré Dangé
Antran	GJ Foot Sud 86	Ozon
Archigny	GJ Sud Haut Poitou	Poitiers 3 cités
Availles en Châtelleraut	GJ Val de Vonne	Poitiers Asac
Biard	GJ VVM Chauvigny	Poitiers Beaulieu FC
Boivre	Ingrandes	Poitiers Cep
Bouresse	Jardres	Poitiers Gibauderie
Buxerolles	Jaunay Marigny	Poitiers Portugais
Buxeuil	Lavoux – Liniers	Rouillé
Cenon / Vouneuil	Leigné sur Usseau	Smarves Iteuil
Cernay St Genest	Leignes sur Fontaine	Sommières St Romain
Champagné St Hilaire	Ligugé	St Christophe
Chasseneuil St Georges	Loudun	St Julien l'Ars
Chatain	Mignaloux Beauvoir	St Léger de Montbrillais
Châtelleraut Portugais	Migné Auxances	St Rémy sur Creuse
Châtelleraut Réunionnais	Mirebeau	St Savin St Germain
Cissé	Moncoutant	St Saviol
Colombiers	Montmorillon	Stade Poitevin
Dissay	Naintré	Thuré Besse
FC 3 vallées 86	Neuville	Valdivienne
Fleuré	Nieuil l'Espoir	Valence en Poitou – Couhé
Fontaine le Comte	Nord Vienne	Vendelogne
GJ Avenir 86	Nouaillé Maupertuis	Vernon
GJ des 3 Vallées 86	Orches	Vicq sur Gartempe
		Vouneuil Béruges



## DOSSIER CLASSÉ

### **Match n° 28922637 : Thuré Besse (2) – St Rémy sur Creuse (1) en Départemental 4 poule B du 08/12/24**

Feuille de match papier parvenue tardivement (13/12/24).

Présence de joueurs suspendus contrôlée.

**Dossier classé.**

## DÉPARTEMENTAL 1

### **Match n° 28899561 : St Benoît (1) – Vouneuil Béruges (1) du 15/12/24**

Match non joué pour terrain déclaré impraticable par l'arbitre.

Courriel de l'arbitre officiel désigné pour la rencontre M. Alexandre AGNESE (15/12/24 à 17h50) avec rapport complémentaire et photos.

Courriel du club de Vouneuil Béruges (16/12/24 à 18h12) avec photos.

Courriel de la Commission des terrains (17/12/24 à 04h15).

Courriel du service de planification du Grand Poitiers (17/12/24 à 09h47).

Considérant le rapport complémentaire avec photos de l'arbitre officiel.

Considérant qu'en l'absence d'un arrêté municipal seul un officiel (arbitre ou délégué) peut déclarer un terrain impraticable et donc reporter la rencontre.

Considérant l'article 128 des Règlements Généraux de la FFF :

*Est considérée comme officiel d'une rencontre, toute personne licenciée agissant en qualité d'arbitres ou de délégué, désignée par les instances du football. En cas d'absence d'officiel désigné, toute personne licenciée d'un club agissant en qualité d'arbitres, est également considérée comme tel. Pour l'appréciation des faits, leurs déclarations ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve contraire*

**Par ces motifs, la Commission donne match à jouer à une date ultérieure et transmet le dossier à la Commission Sportive pour suite à donner.**

**Dossier classé.**

## DÉPARTEMENTAL 2

### **Match n° 28899987 : Nouaillé (2) – Rouillé (1) en poule B du 14/12/24**

Courriel de confirmation de réserve du club de Rouillé (15/12/24 à 15h03)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Nouaillé, pour le motif suivant : des joueurs du club de Nouaillé sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des calendriers de l'équipe de Nouaillé (1) que celle-ci ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match de l'équipe de Nouaillé (1) évoluant en Régional 3 poule E : Nouaillé (1) - Guéretoise Es (2) du 07/12/24

qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe **de Nouaillé (2) n'est pas en infraction avec les dispositions de l'article 167.2** des Règlements Généraux de la FFF.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 1 en faveur de Nouaillé (2).**

Les droits de confirmation de réserve (42€) seront débités au club de Rouillé.

Dossier transmis à la Commission des Sportive pour homologation.

**Dossier classé.**



## DÉPARTEMENTAL 3

### **Match n° 28900393 : Montmorillon (3) – Valdivienne (2) en poule C du 08/12/24**

#### **Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 14 du 11/12/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Montmorillon (3) d'un joueur (licence n° 2547544385) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Montmorillon a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (Réunion du 21/11/24, publié le 22/11/24) pour un (1) match de suspension (3<sup>ème</sup> avertissement) à compter du 25/11/24 et que l'équipe de Montmorillon (3) évoluant en Départemental 3 poule C n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité (7-0, -1 point) à l'équipe de Montmorillon (3) pour en donner le gain à l'équipe de Valdivienne (2) (7-0, 3 points).**

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de Montmorillon.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

**Dossier classé.**

## DÉPARTEMENTAL 4

### **Match n° 28922635 : Châtelleraut Réunionnais (1) – Châtelleraut Portugais (3) en poule B du 08/12/24**

#### **Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 14 du 11/12/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Châtelleraut Réunionnais (1) de deux joueurs (licence n° 9604908310 et 9604907104) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Châtelleraut Réunionnais a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que les licenciés en cause ont été sanctionnés par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 15 du 28/11/24) pour chacun un (1) match de suspension (3<sup>ème</sup> avertissement) à compter du 02/12/24 et que l'équipe de Châtelleraut Réunionnais (1) évoluant en Départemental 4 poule B n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que les joueurs en cause ne pouvaient pas être inscrits sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Châtelleraut Réunionnais (1) pour en donner le gain à l'équipe de Châtelleraut Portugais (3) (3-0, 3 points).**

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de Châtelleraut Réunionnais.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

**Dossier classé.**



## DÉPARTEMENTAL 5

### **Match n° 28956151 : Ingrandes (3) – Availles en Châtellerault (3) en poule C du 01/12/24 remis le 14/12/24**

Courriel de confirmation de réserve du club d'Availles en Châtellerault (15/12/24 à 16h41)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club d'Ingrandes, pour le motif suivant : des joueurs du club d'Ingrandes sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des calendriers des équipes d'Ingrandes (1) et (2) que seule l'équipe d'Ingrandes (2) ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match de l'équipe d'Ingrandes (2) évoluant en Départemental 5 poule B : Ingrandes (2) - L'Envigne (1) du 08/12/24

Que deux joueurs, Jean-Michel JUCQUOIS et Romain BOISSONOT, inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

A noter que les joueurs Lucas JUCQUOIS et Jérôme RIO comme tous les autres remplaçants sont inscrits comme n'ayant pas participé par l'arbitre officiel désigné pour cette rencontre.

Considérant que l'équipe **d'Ingrandes (3) est en infraction avec les dispositions de l'article 167.2** des Règlements Généraux de la FFF.

**Par ces motifs dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe d'Ingrandes (3) pour en donner le gain à l'équipe d'Availles en Châtellerault (3) (3-0, 3 points).**

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club d'Ingrandes.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

**Dossier classé.**

Dossier transmis à la Commission d'Arbitrage pour un nouveau rappel sur l'importance du renseignement des remplacements et des faits de jeu.

### **Match n° 28956262 : St Savin St Germain (3) – Jardres (2) en poule D du 08/12/24 remis le 15/12/24**

Courriel de confirmation de réserve du club de Jardres (15/12/24 à 22h12)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de St Savin St Germain, pour le motif suivant : des joueurs du club de St Savin St Germain sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des calendriers des équipes de St Savin St Germain (1) et (2) que celles-ci ne jouaient pas le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification des feuilles de matchs des équipes de St Savin St Germain :

- dernier match de l'équipe de St Savin St Germain (1) évoluant en Régional 2 poule A : St Savin St Germain (1) - Ligugé (1) du 14/12/24

Que le joueur Bastien BARON, inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.



Considérant qu'à l'Assemblée Générale de Poitiers du 22/06/22 il a été voté :

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine à l'ensemble des compétitions départementales seniors. (avec adaptation)

*Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional (ou départemental) Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale (ou départementale), peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional (ou départemental) avec la première équipe réserve de leur club*

- dernier match de l'équipe de St Savin St Germain (2) évoluant en Départemental 4 poule C :

St Savin St Germain (2) – Montamisé (2) du 07/12/24

Que quatre joueurs, Mathis NASSERON, Erwan ECHEVARD, Maël ROFFET et Charly LEFEUVRE, inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **St Savin St Germain (3) est en infraction avec les dispositions de l'article 167.2** des Règlements Généraux de la FFF.

**Par ces motifs dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de St Savin St Germain (3) pour en donner le gain à l'équipe de Jardres (3) (3-0, 3 points).**

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de St Savin St Germain.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

**Dossier classé.**

## CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2

### **Match n° 29235102 : Vicq sur Gartempe (1) – Fontaine le Comte (1) du 15/12/24**

Annotation d'avant match de la capitaine de l'équipe de Vicq sur Gartempe : joueuses sous fausses licences.

La Commission décide d'ouvrir un dossier et demande des rapports à fournir avant le vendredi 03 janvier 2025 à :

M. Abraham ZINGA, arbitre officiel désigné pour la rencontre, notamment sur l'appel des licenciées avant le début du match.

Mme Laura THEVENET (capitaine de l'équipe de Vicq sur Gartempe)

M. Sébastien COLLET (banc de touche de Vicq sur Gartempe)

M. Maxime BREGEAT (banc de touche de Vicq sur Gartempe)

Afin d'apporter des précisions et des preuves aux écrits pour l'ouverture éventuelle d'une évocation par la Commission.

**Dossier en instance.**

## CHALLENGE U15

### **Match n° 29440856 : GJ VVM Chauvigny (3) – GJ 3 Vallées 86 (1) – poule B du 30/11/24 remis le 14/12/24**

Courriel de confirmation de réserve du GJ 3 Vallées 86 (14/12/24 à 23h03)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du GJ VVM Chauvigny, pour le motif suivant : des joueurs du GJ VVM Chauvigny sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,



Considérant l'article 4 du règlement des Compétitions de Jeunes.

*Au sein d'un club dans lequel elles évoluent, les équipes sont classées en équipes 1, 2, 3, 4, ... ; l'équipe 1 étant réputée supérieure à l'équipe 2 et ainsi de suite.*

*Les équipes U14 et U15 Ligue sont considérées comme supérieures à une équipe U15 District*

Considérant, après vérification des calendriers des équipes du GJ VVM Chauvigny (1) et (2) que celles-ci ne jouaient pas le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification des feuilles de matchs des équipes du GJ VVM Chauvigny :

- dernier match de l'équipe du GJ VVM Chauvigny (1) évoluant en U14 Ligue poule E : Montmorillon (1)

- GJ VVM Chauvigny (1) du 07/12/24

- dernier match de l'équipe du GJ VVM Chauvigny (2) évoluant en U15 Brassage poule F : GJ VVM Chauvigny (2) – Vouneuil Béruges (2) du 07/12/24

qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle des équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe **du GJ VVM Chauvigny (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 6.1 des Compétitions de Jeunes

**Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 1 en faveur du GJ VVM Chauvigny (3).**

L'équipe du GJ VVM Chauvigny (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de confirmation de réserve (42€) seront débités au club de FC 3 Vallées 86.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

**Dossier classé.**

## CHALLENGE DANSAC

### Plateau du 2ème tour Poule A du 14/12/24

Lieu : Ingrandes

Équipes en présence : GJ Antoigné Ingrandes (1), Châtelleraut SO (2) et Ozon (2).

Réclamation du GJ Antoigné Ingrandes (17/12/24 à 10h55)

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, les dispositions de l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF, il y a lieu d'informer le club d'Ozon avec copie de la lettre de réclamation, lequel peut formuler ses observations **avant le vendredi 03 janvier 2025**, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

## DIVERS

Courriels des clubs de : Availles en Châtelleraut, Château Larcher :

Réponses par courriel.



## RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 28899986 : Montmorillon (2) – Brion St Secondin (1) en Départemental 2 poule B du 14/12/24
- Match n° 28900306 : Cenon sur Vienne / Vouneuil sur Vienne (1) – Beaumont St Cyr (3) en Départemental 3 poule B du 08/12/24 remis le 15/12/24
- Match n° 28922611 : Châtelleraut Portugais (3) – Ouzilly (1) en Départemental 4 poule B du 01/12/24 remis le 15/12/24
- Match n° 29235102 : Vicq sur Gartempe (1) – Fontaine le Comte (1) en Championnat Féminin Départemental 2 du 15/12/24
- Match n° 30037299 : Nieuil l'Espoir / Mignaloux Beauvoir (1) – Neuville (1) en Challenge U18 / U17 du 14/12/24

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Prochaine réunion sur convocation.**

**Maryse MOREAU.**



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte du jeudi 19 décembre 2024 (par voie électronique)

PV n°03 du Bureau

Président : M. DUPUIS Bruno

Présents : MM. CHARON Gaël, PLAINCHAMP David

## RÉSERVE TECHNIQUE

### 1- Identification

**Match n°30037299**– Challenge U18/U17pf - Poule unique

Samedi 14 décembre 2024 – 18h00

**NIEUIL/MIGNALOUX (1) – NEUVILLE (1)**

Score : 0 but à 0 (6 tirs aux buts à 5).

**Arbitre centre (officiel) : LEGRAND Mathis** (n°2547017111)

Arbitre assistant 1 (bénévole) : CAILLAUD Maxime (n° 2545374426)

Arbitre assistant 2 (bénévole) : BON Olivier (n° 1100385774)

### 2- Intitulé de la réserve posée par le club

Après vérification sur la FMI, la réserve technique a bien été formulée et retranscrite par l'arbitre officiel :

*« Je soussigné Louis Milord éducateur de Neuville Haut Poitou pose réserve technique sur le fait que mon joueur numero 11 a pris un carton blanc a la 91eme minute et ne pouvant pas tirer l'épreuve des tirs au buts, il faut que l'équipe adverse n'ait que 10 joueurs sur le terrain pour cette epreuve, hors ils y avaient 11 joueurs sur le terrain. Precision l'arbitre n'as pas voulu que je pose la reserve lors de la serie de tir au but au premier tir au but. Cordialement »*

Elle a été confirmée via la messagerie officielle ZIMBRA le lundi 16 décembre à 11h18.

### 3- Recevabilité

Après l'étude des pièces versées au dossier :

La Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) jugeant en première instance,

Considérant que les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables, selon l'article 146 alinéa 1 des règlements généraux de la FFF :

1.

- a) être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ;
- b) [...]
- c) être formulées par le capitaine à l'arbitre, dès le premier arrêt de jeu, s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu ;
- d) [...]
- e) indiquer la nature des faits et de la décision qui prètent à contestation.

2. Dans tous les cas, l'arbitre appelle l'un des arbitres-assistants et le capitaine de l'équipe adverse ou, pour les rencontres des catégories de jeunes, le capitaine s'il est majeur au jour du match ou à défaut le dirigeant licencié de l'équipe adverse pour en prendre acte. A l'issue du match, l'arbitre inscrit ces réserves sur la feuille de match et les fait contresigner par le capitaine réclamant, le capitaine de l'équipe adverse et l'arbitre-assistant intéressé.



Reçu les rapports demandés aux clubs de l'entente Nieuil/Mignaloux (capitaine et arbitre assistant) et Neuville (capitaine et arbitre assistant).

Considérant que le club de Neuville précise que son joueur n°11 Timothé BALLANGER « a reçu un carton blanc à la 90<sup>ème</sup> minute de jeu pendant le temps réglementaire. » et qu'au coup de sifflet final de la rencontre, « le joueur n°11 présent sur le banc de touche n'est pas rentré sur le terrain. » Il est également précisé que « juste avant le début de l'épreuve des tirs au but, [le] capitaine a demandé à l'arbitre de poser une réserve technique, car l'équipe de Nieuil.Mignaloux présentait 11 joueurs sur le terrain. Cependant l'arbitre n'a pas voulu prendre en compte et recevoir sa réserve car il lui a dit : « Le gardien de Nieuil.Mignaloux ne tirera pas ». Le club de Neuville en conclue que « d'après le règlement, s'il y a une exclusion, l'équipe de Nieuil.Mignaloux aurait dû avoir seulement 10 joueurs avec leur gardien présent sur le terrain comme nous. » Concernant la réserve technique, il est indiqué que le capitaine « est allé voir l'arbitre avant le début de l'épreuve des tirs au but, mais celui-ci a refusé de prendre sa réserve ». Il est précisé également que l'arbitre ayant refusé de prendre en compte la réserve technique, c'est l'entraîneur Louis Milord qui a déposé la réserve dans le vestiaire en « réclamation d'après-match ».

Considérant que l'entente Nieuil/Mignaloux indique, concernant le fait de jeu reproché, qu' « avant la séance des tirs au but, lorsque l'arbitre nous a demandé qui étaient les tireurs, notre coach a donné les numéros et a annoncé que le gardien était le joueur qui ne tirerait pas pendant la séance » suite à l'exclusion temporaire du joueur n°11 adverse. Il est également mentionné que « le capitaine de Nieuil l'Espoir a remporté le tirage au sort et a souhaité commencé. » Ce n'est qu'« à la suite » que la réserve technique a voulu être posé « sans la présence du capitaine et de l'arbitre assistant. »

Considérant que l'arbitre officiel précise qu'il « demande à l'équipe de Nieuil/Mignaloux de désigner un joueur qui ne tirera pas » avant d'en informer l'entraîneur de Neuville. Il indique que « le premier joueur de Nieuil/Mignaloux tire, marque et puis le capitaine de Neuville vient me voir pour me signaler qu'il porte réserve. » Il répond alors au capitaine du club visiteur « la même chose qu'à son coach, on a désigné un joueur qui ne tirera pas pour équilibrer » le nombre de joueurs de chaque équipe. Avant le premier tir au but de l'équipe de Neuville, l'arbitre inscrit dans son rapport que « le coach dit en criant depuis sa zone technique, qu'ils sont 11 à tirer contre 10 donc on pose une réserve, de toute façon vous n'avez pas le droit de refuser donc on l'impose quand même. De la surface je lui dis oui on le fera à la fin du match. » La réserve technique est alors inscrite dans le vestiaire. L'arbitre reconnaît ne pas connaître la procédure de réserve technique.

Considérant que l'arbitre officiel a confirmé que la volonté de poser une réserve technique a été exprimé par le capitaine de Neuville **après le premier tir au but.**

Considérant qu'il convient d'appliquer que « pour l'appréciation des faits, leurs déclarations ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve contraire. » (cf article 128 alinéa 2 des R.G de la FFF)

Considérant que la réserve technique n'a pas été formulée à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu, autrement dit **avant la séance des tirs au but.**

En conséquence, la CDA **déclare la réserve IRRECEVABLE EN LA FORME.**

Pour information, l'IFAB (notes et modifications – directives pour les exclusions temporaires) précise l'article suivant : « Si une période d'exclusion temporaire n'est pas terminée à la fin du match, le joueur concerné peut prendre part à la séance de tirs au but dans la mesure où les exclusions temporaires ne s'appliquent pas lors des séances de tirs au but. » Le joueur n°11 du club de Neuville aurait pu participer à la séance des tirs au but mais aucune réserve technique n'a été posé sur cette décision.

D'autre part, l'article 10.3 Tirs au but de la Loi 10 – Issue d'un match de l'IFAB indique que « Si, à la fin du match et avant ou pendant les tirs au but, une équipe se retrouve en supériorité numérique, elle devra réduire le nombre de ses joueurs autorisés afin d'être à égalité avec ses adversaires, et informer l'arbitre du nom et du numéro de chaque joueur retiré. À l'exception des cas présentés ci-après, tout joueur retiré ne peut participer aux tirs au but. ».

En tant que joueur désigné par le club recevant, le gardien de but du club de Nieuil/Mignaloux ne pouvait donc pas participer à la séance de tirs au but.



#### 4- Décision

Par ces motifs, la Commission Départementale de l'Arbitrage **déclare la réserve INFONDEE** et transmet le dossier à la Commission Sportive du District de la Vienne de Football pour suite à donner.

Les droits de confirmation de réserve de 42€ seront débités au club de NEUVILLE.

Dans le cadre de l'article 9 du statut de l'arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission de District d'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, accompagné d'un droit d'examen de 114 euros.

\*\*\*\*\*

**Le Président,  
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,  
CHARON Gaël**



# COMMISSION STRUCTURATION / LABELLISATION

## PV N°2

Réunion du lundi 9 décembre 2024

**Présents** : Mmes Béatrice MATHIEU et Adeline URANGA

MM. Patrice BILLY, Jean Pierre CHAUMET, Patrick ECALLE, Claude HEBRAS, Christian SAVIGNY, Christian SEIGNEURIN, Dylan LOPES TENREIRO, Tony RICHARD (CTD DAP),

**Absent** : M. Jean Michel GUILLET.

### Visites Administratives 2024/2025

En plus d'un membre de la commission désigné sur le club, Adeline, Béatrice, Patrice ou Tony participeront à chaque visite administrative afin de répondre rapidement aux questions éventuelles des clubs (formation, arbitrage, règlementaire...).

### Formation accompagnateur Labels

La formation « accompagnateur Labels » assurée par Cédric NAVARRO, CTR DAP, aura lieu le vendredi 13 décembre 2024 de 9h00 à 12h00 au siège du District.

### Visite administrative des clubs

Les clubs ci-dessous ont été visités :

- Stade Poitevin FC le 30 septembre,
- S.O. Châtelleraut le 1<sup>er</sup> octobre,
- G.J. VVM Chauvigny le 4 novembre,
- G.J. 3 Vallées 86 le 2 décembre.

Les visites des clubs de G.J. Avenir 86 est planifiée le vendredi 13 décembre et celle de Montmorillon le mardi 17 décembre 2024.

Les visites terrain seront réalisées par un ou deux membres de la commission.

### Dossiers en cours

Tony RICHARD présente la liste des clubs dont les dossiers sont en cours. Ils seront contactés pour déposer leur dossier avant le 15 décembre 2024.

Pour le Label Jeunes : G.J. Dissay Beaumont, Ligugé, Loudun, Nieuil l'Espoir, Poitiers ASAC, SOC, Stade Poitevin FC, G.J. VVM Chauvigny, G.J. 3 Vallées 86, GJ Avenir 86, Montmorillon et Vouneuil Béruges,

Pour le Label Ecole Foot Féminine : Ligugé, Neuville, Nieuil l'Espoir, Vouneuil Béruges, Montmorillon, Loudun et GJ Avenir 86.

D'autre part, les clubs de Biard, Chasseneuil St Georges, Poitiers CEP 1892 et St Benoit seront accompagnés par des membres de la commission afin de se projeter dans les années futures.

Enfin, si d'autres clubs déposaient un dossier d'ici le 15 décembre 2024, une visite administrative serait programmée en fonction de leur situation.



## Informations et questions diverses

Tony RICHARD transmet à chacun des membres un document synthétisant les principaux critères des 2 Labels pour les 4 projets.

Enfin, si la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine ne poursuivait pas l'opération « Label seniors LFNA », la commission réfléchirait à un Label départemental afin d'encourager les clubs dans leur structuration.

### **Prochaine réunion sur convocation.**

La Co-Présidente  
Béatrice MATHIEU

Le Co-Président  
Patrice BILLY



# Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

## Gestion des équipements - Saison 2024 / 2025

Réunion du lundi 10 décembre 2024  
Procès-verbal n° 02

**Président** : M. MALBRAND Guy

**Présents** : MM. HERAULT Patrice, RAVEAU Gilles, LAVERGNE Alain, GERMANAUD Laurent, PAIN  
Éric, CHAUVIN Jacky

**Excusés** : M. PATENOTTE Cyril et Mme GODET Sabine, d'Energies Vienne, partenaire de l'opération  
LED (Pris par d'autres obligations) – Rendez- vous reporté en janvier 2025

**Assiste** : M. BASQ Stéphane, Président du District

### L'APPROBATION du PV 1 du 12/09/2024

Les propositions de classement transmises de la CDTIS 86 vers la CRTIS N-A deviennent définitives  
après l'aval de la CFTIS

### RAPPEL IMPORTANT :

- La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement"  
en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)
- **VERIFICATION OBLIGATOIRE DES FIXATIONS DES FILETS SUR LES MONTANTS DE  
BUTS**

En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

\*\*\*\*\*

**Le règlement 2021 est entré en application au 01/07/2021**

**Pour un changement de niveau de classement venant d'un T5 à T7, application du niveau  
T4 complet (Base : 105 x 68 + 2 x 20 HS + 8 HS + ensemble entièrement clos)**

### LISTING DES MEMBRES POUR LA LIGUE

**Président** : MALBRAND Guy – 12 rue Ismaël Bouilliau 86200 Loudun – 0615398701 –  
[guymalbrand@sfr.fr](mailto:guymalbrand@sfr.fr)

**Vice-Président** : HERAULT Patrice – 11 route de la Roche - 86270 Coussay les Bois -  
0631861938 – [heraultpatrice@wanadoo.fr](mailto:heraultpatrice@wanadoo.fr)

**Membre** : RAVEAU Gilles – 1 Cité de la Métairie – 86600 Coulombiers – 0675686761 –  
[gilles.raveau@wanadoo.fr](mailto:gilles.raveau@wanadoo.fr)

**Membre** : LAVERGNE ALAIN – 80 rue de la Papeterie – 86500 Saulgé – 0787966137 –  
[lavergne.christal@orange.fr](mailto:lavergne.christal@orange.fr)

**Membre** : GERMANAUD Laurent – 9 Résidence des 4 vents – 86320 Persac  
[Laurent-germanaud@orange.fr](mailto:Laurent-germanaud@orange.fr)

**Membre** : PAIN Eric  
[eric.pain86@gmail.com](mailto:eric.pain86@gmail.com)

**Membre** : CHAUVIN Jacky  
[Jacky-chauvin@orange.fr](mailto:Jacky-chauvin@orange.fr)



## POINT SUR L'AVANCEE DES DOSSIERS AIDES PAR ENERGIES VIENNE

Exposé de M. Malbrand, cogestionnaire avec M. Patenotte et Mme Godet du Syndicat Energies Vienne sur ces dossiers

**Pour rappel** : l'opération porte uniquement sur la transition iodures métalliques en LED. Les éclairages neufs ne sont pas pris en charge par cette opération.  
Concernant la portance vis-à-vis des mâts, une étude est en cours concernant les coûts induits

**64 étudiés avec APE – 24 réalisés + 21 en cours de travaux ou de discussion (Le District compte 140 clubs à ce jour)**

- ✓ **Point sur les éclairages réalisés**  
Les contrôles tous niveaux sont réalisés par la CDTIS. Après avis CDTIS, le PV est transmis par Guy à Energies Vienne. Pour rappel, les contrôles se font vers 20H en fonction des disponibilités des bénévoles CDTIS – 24 réalisés (1 E4 – 2 E5 – 10 E6 – 1 E7 – 10 divers)  
**Tout éclairage modifié sans APE, l'équipement sera fermé jusqu'à réception du dossier – avis négatif CDTIS vis-à-vis d'Energies Vienne**
- ✓ **Point sur les éclairages « en cours »**  
Travaux terminés, le propriétaire nous contacte. Une date est prise et envoyée via le District. Contrôle mettant en parallèle le cahier des charges et le réalisé
- ✓ **Point sur les APE** avant dépôt auprès d'Energies Vienne  
Guy rappelle que des relances importantes ont été faites afin d'avoir un dossier complet et un cahier des charges conforme – Nombre important de futur APE qui sera d'actualité en 2025 suite aux budgets des communes
- ✓ **Questions diverses**  
Tout cas particulier sera traité hors CDTIS et en liaison avec Energies Vienne

## INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL ou SYNTHETIQUE

### 1.1 DEMANDE DE CLASSEMENT

#### CHATELLERAULT – STADE MUNICIPAL – NNI 860660301

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 01/07/2029

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de classement en T5 du 20/09/2024 avec emprise foncière avérée (Dossier passé en CFTIS)

- ✓ Rapport de visite du 19/09/2024 de Mr Hérault notant les modifications sur l'aire de jeu à 105 x 60 et les vestiaires

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN**

#### POITIERS – GYMNASSE ALIENOR D'AQUITAINE – NNI 861949903

Cette installation n'est pas classée

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de classement en Futsal 4 du 27/09/2024

- ✓ Rapport de visite du 26/09/2024 de Mr Hérault
- ✓ PV de sécurité sans contenance du 21/11/2019
- ✓ Plan de l'ensemble

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4**

#### CISSE – Complexe sportif Halle de sports – NNI 860769901

Cette installation n'est classée pas

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de classement en Futsal 4 du 27/09/2024

- ✓ Rapport de visite du 26/09/2024 de Mr Hérault
- ✓ PV de sécurité sans contenance du 22/01/2024

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4**

**BOURESSE – STADE ROGER DE CAMPAGNE – NNI 860340101**

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 23/07/2024

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de classement en T6 du 03/10/2024

- ✓ Rapport de visite du 30/09/2024 de Mr Lavergne

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN**

**DISSAY – STADE JACQUES KARAGUITCHEFF – NNI 860950101**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 30/12/2025

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T4 du 09/10/2024 suite à la construction de vestiaires

- ✓ Visite du 08/10/2024 de Mr Hérault
- ✓ AAC du 09/10/2024 pour 299 personnes

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN**

**DISSAY – STADE JACQUES KARAGUITCHEFF 3 et 4 – NNI 860950103 et 04**

Cette installation est classée en Niveau A8

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire des classement en niveau A8 du 09/10/2024

- ✓ Visite du 08/10/2024 de Mr Hérault

**La CDTIS propose le classement de ces installations en niveau A8 PN**

**JAUNAY MARGNY – COMPLEXE ALAIN DUPLEIX – NNI 861460101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 01/03/2030

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de classement en T4 du 14/11/2024 suite à la pose de bancs et mise à 105 x 68 avec FAFA

- ✓ Rapport de visite du 12/11/2024 de Mr Hérault

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN**

**LES TROIS MOUTIERS – STADE MONTCAILLOU 2 – NNI 862740102**

Cette installation n'est pas classée

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de classement en A8 du 09/12/2024

- ✓ Visite du 08/12/2024 de Mr Malbrand notant que l'aire de jeu va être recadrée vis-à-vis des zones de sécurité

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN**

**CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES****6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT****BONNEUIL MATOUR – STADE DU PARC DE CREMAULT – NNI 860320101**

L'éclairage de cette installation est classé EEntraînement jusqu'au 02/03/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/09/2024

– Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Hérault en date du 19/09/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 169 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,47

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,61

Points bis : conforme

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED (4 ans)**

**ROUILLE – STADE GASTON DELAVault – NNI 862130101**

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 06/02/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/09/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Raveau en date du 19/09/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 184 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,57

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,75

Points bis : conforme

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED (4 ans)**

**POITIERS – COMPLEXE SPORTIF SAINT NICOLAS – NNI 861940101**

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 23/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/09/2024

Cet éclairage a été classé E5 et suite à passage LED, redevient E5

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Raveau et Pain en date du 19/09/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 353 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,66

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,80

Points bis : conforme

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED (4 ans)**

**SAINT BENOIT – STADE DE LA VARENNE 2 – NNI 862140102**

L'éclairage de cette installation est classé Eentraînement jusqu'au 26/05/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/09/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Raveau en date du 24/09/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 174 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,40 (Limite E7)

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,63

Points bis : conforme

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED (4 ans)**

**LA CHAPELLE VIVIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 860590101**

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 28/04/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/09/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Raveau en date du 25/09/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 208 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,43

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,66

Points bis : conforme

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED (4 ans)**

**POITIERS – GYMNASSE ALIENOR D'AQUITAINE – NNI 861949903**

Cet éclairage n'est pas classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/09/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Hérault en date du 26/09/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 302 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,48

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,68

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 (4 ans)**

**CISSE – COMPLEXE SPORTIF – NNI 860769901**

Cet éclairage n'est pas classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/09/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Hérault en date du 26/09/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 276 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,56

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,74

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 (4 ans)**

**LES TROIS MOUTIERS – STADE MONTCAILLAU – NNI 862740101**

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 09/02/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 suite à plusieurs réparations et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/10/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Malbrand en date du 04/10/2024

Type de source : Iodures Métalliques

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 134 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,42

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,65

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (2 ans)**

**LA ROCHE POSAY – STADE DU BREUIL – NNI 862070101**

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 27/04/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 suite à réparation et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/10/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Hérault en date du 21/10/2024

Type de source : Iodures Métalliques

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 146 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,37 (0,40 mini E6)

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,57

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (2 ans)**

**POITIERS – STADE DE SAINT ELOI – NNI 861941202**

L'éclairage de cette installation est classé Entraînement

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/10/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Raveau en date du 24/10/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 191 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,42

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,67

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED (4 ans)**

**ANTRAN – STADE CLAUDE CHARLOT – NNI 860070101**

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 17/01/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/11/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Hérault en date du 29/10/2024

Type de source : IM

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 199 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,43

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,63

Points bis : conforme

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (2 ans)**

**SAINT SAUVEUR – SENILLE – STADE CHARLES ARNAULT – NNI 862450101**

L'éclairage de cette installation est classé Entraînement

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31/10/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Hérault en date du 31/10/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 189 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,41

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,70

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED (4 ans)**

**AVAILLES LIMOUZINE – STADE ELISABETH LOISEL – NNI 860150101**

L'éclairage de cette installation est classé Entraînement

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/11/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Lavergne en date du 05/11/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 158 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,45

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,63

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED (4 ans)**

**JAUNAY MARIGNY – COMPLEXE ALAIN DUPLEIX – NNI 861460101**

L'éclairage de cette installation est classé Entraînement

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/11/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Hérault en date du 12/11/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 173 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,46

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,75

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED (4 ans)**

**NIEUIL L'ESPOIR – STADE MUNICIPAL – NNI 861800101**

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 30/08/2025

La Commission prend connaissance de la demande d'un changement de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/11/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Raveau en date du 14/11/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 294 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,63

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,75

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED (4 ans)**

**DANGE – STADE MARCEL THIOLETT – NNI 860920101**

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 02/05/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/12/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Hérault en date du 21/11/2024

Type de source : IM

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 178 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,55

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,73

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (2 ans)**

**INGRANDES – STADE THIERRY SIVALT – NNI 861110101**

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 11/01/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/11/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Hérault en date du 21/11/2024

Type de source : IM

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 183 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,46

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,67

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (2 ans)**

**VALDIVIENNE – STADE REMY PAPUCHON – NNI 862330101**

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/12/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Lavergne en date du 03/12/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 220 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,55

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,75

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED (4 ans)**

**ECLAIRAGE « ACTION VIENNE ENERGIES »****BONNEUIL MATOUR – STADE DU PARC DE CREMAULT 2 – NNI 860320102**

L'éclairage de cette installation est une création sur T7 PN

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/09/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Hérault en date du 11/09/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 99 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,22

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,40

**La CDTIS propose de référencer l'éclairage de cette installation en niveau LED**

**Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler**

**SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS – STADE MUNICIPAL ROMEO BONVALET – NNI 862290102**

L'éclairage de cette installation était Eentraînement sur T6 PN

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/10/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Malbrand en date du 16/10/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 140 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,31

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,44

**La CDTIS propose de référencer l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED**

**Des compétitions officielles en nocturne peuvent si dérouler sur demande (D4 et D5)**

**ROIFFE – STADE JACQUES BERTHELOT – NNI 862100101**

L'éclairage de cette installation était Eentraînement sur T5 PN

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/10/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Malbrand en date du 15/10/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 82 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,44

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,66

**La CDTIS propose de référencer l'éclairage de cette installation en niveau LED**

**Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler**

**VICQ SUR GARTEMPE – STADE JEAN CLAUDE DALLAY – NNI 862880102**

L'éclairage de cette installation était Entraînement sur A8 PN

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/10/2024

– Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Hérault en date du 22/10/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 95 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,28

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,53

**La CDTIS propose de référencer l'éclairage de cette installation en niveau LED**

**Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler**

**AVANTON – STADE LE CLOS DE BEAUMONT 2 – NNI 860160102**

L'éclairage de cette installation était Entraînement (**Poteaux sur un seul coté**)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date 2024

– Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Malbrand en date du 10/12/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 77 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,16

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,39

**La CDTIS propose de référencer l'éclairage de cette installation en niveau LED**

**Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler**

**HORS ACTION VIENNE ENERGIES****ROUILLE – STADE GASTON DELAVault stabilisé**

L'installation n'est pas identifiée par Stadium. (**Non classable car stabilisé**)

La Commission prend connaissance :

– Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Raveau en date du 19/09/2024

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 101 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,50

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,69

**Pris note**

**Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler**

**DEMANDE D'API + Contrôle****MIGNALOUX BEAUVOIR – STADE MUNICIPAL – NNI 861570101**

Cette installation est classée T4 jusqu'au 13/09/2032

1/ La CRTIS prend connaissance de travaux sans API de Grand Poitiers, ainsi que des documents transmis avant contrôle de classement :

❖ Dépôt du permis de construire 27/10/2023 et 27/11/2023 (signé Adjoint à l'urbanisme le 07/03/2024)

❖ Dossier pour une création de vestiaires et d'une tribune, ensemble couvert

✓ Plan de masse

✓ Plan coté des vestiaires pour 4 x 20m<sup>2</sup> HS + 2 vestiaires « arbitres » de 10m<sup>2</sup> HS + 1 bureau de 15m<sup>2</sup> + 1 infirmerie de 15m<sup>2</sup> (Sanitaire indépendant joueurs et officiels) – sanitaire public

✓ Plan d'une tribune se situant devant les vestiaires et donnée pour 40 places assises + 5 ZH (50 sur plan)

✓ Clôture de l'ensemble sans changement mais entrée joueurs, officiels et public modifiée

**La CDTIS note que :**

- ✓ Les travaux sont entièrement réalisés avant demande API
- ✓ **Points sensibles** >> Sortie vestiaires / aire de jeu sécurisée, coté zone buvette – aucun isolement joueurs et officiels – zone urinoirs public peu pratique car en accès WC – zone buvette entrée et ouverture coté vestiaires

**La CDTIS ne peut donner d'avis préalable pour un niveau T4 PN, travaux une fois terminés Elle rappelle qu'à l'issue du contrôle, l'aire de jeu, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T4 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.**

**Cet équipement, en l'état, ne pourra couvrir le club que jusqu'en R2 maximum**

2/ La C.D.T.I.S. prend connaissance de ces travaux n'impactant pas le classement actuel le 08/10/2024

- ✓ Rapport de visite du 08/10/2024 de MM. Malbrand et Pain

**La CDTIS maintient le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 13/09/2032**

**CHASSENEUIL DU POITOU – STADE DES ECLUZELLES 2 – NNI 860620102**

Cette installation était classée T6 jusqu'au 13/09/2032

Cet équipement ne fait pas l'objet d'un API de la part de Grand Poitiers pour la création des vestiaires

- ✓ Lettre d'intention du 18/04/2024 signée du maire
- ✓ Reçu plan coté des vestiaires (corrigé pour HS) :
- ✓ 4 vestiaires « joueurs » pour 20<sup>2</sup> HS avec 6 douches – WC – Lavabo avec miroir
- ✓ 2 vestiaires arbitres donné pour 5m<sup>2</sup> HS avec douche – Lavabo avec miroir
- ✓ 1 bureau
- ✓ Sanitaire public indépendant hors zones vestiaires
- ✓ Aire de jeu 100 x 60

**Un classement pourra évoluer à condition de créer une porte entre les 2 vestiaires « arbitres » pour 8m<sup>2</sup>HS minimum**

**La CDTIS propose un avis favorable pour ce projet pour un T7 (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021)**

**Une visite sera effectuée, travaux terminés par la CRTIS**

**APE****SAINT MAURICE LA CLOUERE – STADE DES TAMISSIERES – NNI 862350101 (transmis mairie 22/10/24)**

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 10/01/2025

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 15/10/2024 pour un éclairage E6 LED, ainsi que des documents transmis :**

- ✓ Une étude photométrique pour E6 LED en date du 10/04/2024
- ✓ Dimension de l'aire de jeu : 105 x 65 m
- ✓ Implantation : Latérale 2 x 3 mâts
- ✓ Hauteur minimum de feu : 18m
- ✓ Nombre total de projecteurs : 10 projecteurs (2-1-2)
- ✓ Projecteur Gen2 – 2 648 LED
- ✓ Température de couleur (k) : 5700
- ✓ Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45
- ✓ Eclairage horizontal Moyen calculé : 160
- ✓ U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,56
- ✓ U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,83
- ✓ Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et transmet à la CRTIS.**

**Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement**



**LES TROIS MOUTIERS – STADE MONTCAILLOU 2 – NNI 862740102 (transmis 09/12/2024 mairie)**

Cet éclairage une rénovation en LED (non référencé sur Stadium)

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 09/12/2024 pour le remplacement de iodures métalliques en LED, ainsi que des documents transmis :**

- ✓ Devis DELAFOND du 29/10/2024
- ✓ Une étude photométrique THORN pour LED en date du 17/10/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 58 x 48 après recadrage (2m50 sécurité)
- Implantation : Latérale 2 mâts
- Hauteur minimum de feu : 15m
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs
- Projecteur Altis G5
- Eblouissement (Glare rating) : non communiqué
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 69 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,40
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,63

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en LED. Ce dossier sera référencé sur Stadium à titre d'information**

**Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement**

**Pas de compétition officielle en nocturne**

**ANGLIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 860050101 (transmis 06/12/2024 mairie)**

Cet éclairage une rénovation en LED (non référencé sur Stadium)

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 03/12/2024 pour le remplacement de iodures métalliques en LED, ainsi que des documents transmis :**

- ✓ Devis CITEOS du 18/10/2024
- ✓ Une étude photométrique SCHREDER pour LED en date du 05/11/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 65 + annexe
- Mâts changés après étude portance
- Implantation : 2 mâts sur 1 coté (prévoir implantation LB 18m en cas d'évolution à 4 mâts)
- Hauteur minimum de feu : 15m
- Nombre total de projecteurs : 6 projecteurs
- Projecteur Briteline GEN 2 - 648
- Eblouissement (Glare rating) : 59
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 91 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,14
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,39

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en LED. Ce dossier sera référencé sur Stadium à titre d'information**

**Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement**

**Pas de compétition officielle en nocturne**



### **BRION – STADE MUNICIPAL – NNI 860380102 (transmis mairie 10/12/2024)**

Cet éclairage une rénovation en LED (non référencé sur Stadium)

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 09/12/2024 pour le remplacement de iodures métalliques en LED, ainsi que des documents transmis :**

- ✓ Devis CITEOS du 22/10/2024
- ✓ Une étude photométrique SCHREDER pour LED en date du 05/11/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 75 x 55
- Implantation : Latérale 6 mâts
- Hauteur minimum de feu : 14m
- Nombre total de projecteurs : 6 projecteurs
- Projecteur Briteline GEN 2 324
- Eblouissement (Glare rating) : non communiqué
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 78 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,40
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,71

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en LED. Ce dossier sera référencé sur Stadium à titre d'information**

**Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement**

**Pas de compétition officielle en nocturne**

## CONTROLE DE STADE, VISITES OU RENDEZ-VOUS DISTRICT ET MAIRIE

### **NEUVILLE DU POITOU**

- ✓ Contrôle club house pour FAFA
- ✓ Rapport de M. Hérault

**Pris note**

## DIVERS

### **CHASSENEUIL DU POITOU – GYMNASSE S.P2 – NNI 860629901**

- ✓ Demande de mise en sommeil du 27/09/2024 signé de Grand Poitiers

### **BUXEROLLES – COMPLEXE AMAND 1 – NNI 860410101**

- ✓ Tests in situ « pelouse » - transmis CFTIS et CRTIS

### **NEUVILLE – STADE DELHUMEAU – NNI 861770201**

- ✓ Tests in situ SYN – transmis CFTIS et CRTIS

### **VICQ SUR GARTEMPE – STADE JEAN CLAUDE DALLAY**

- ✓ **Rapport d'arbitre**, M. Stéphane Ardillon sur la main courante, les panneaux publicitaires et un manque de porte-manteaux vestiaire arbitres
- ✓ Transmis au club – contrôle effectué (dossier suivi par M. Hérault)

### **LENCLOITRE – STADE MUNICIPAL**

- ✓ Rapport d'arbitre, Mr Alex Agnese sur un problème d'eau chaude
- ✓ Transmis à la mairie – contrôle effectué (dossier suivi par M. Malbrand)

### **POITIERS 3 CITÉS**

- ✓ Problème de stade changé au dernier moment sans l'accord du District d'où le dysfonctionnement des douches (Absence d'eau chaude)
- ✓ Dossier suivi par Mr Pain (Reçu explications)

### **LUSIGNAN – STADE JACQUES PAPINEAU**

- ✓ Mise en sommeil de l'éclairage E6 – pris note et transmis CRTIS
- ✓ Plus de rencontre officielle en nocturne



**CONTROLE D'ARRETE MUNICIPAL**

**VOUILLE** – le 12/10/2024 – rapport de Mr Raveau – refus de lever d'arrêté

**PROCHAINE REUNION : sur convocation**

**Le Président : Guy Malbrand**



# MINI JEU

## RÉPONSES VIENNE HEBDO PRÉCÉDENT

Associez les vainqueurs de la Coupe du Monde avec la bonne édition

